

2009

RAPPORT D'ACTIVITÉ
PARC AMAZONIEN DE GUYANE



SOMMAIRE

ELABORATION DE LA CHARTE PROJET DE TERRITOIRE



CONSEILS D'HABITANTS: LIEUX DE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE.....	6
LE PARC AMAZONIEN A DU CARACTÈRE.....	8
DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE.....	10

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE



ORPAILLAGE ILLÉGAL.....	12
SURVEILLANCE ACTIVE SUR L'OYAPOCK.....	14
LES FORCES ARMÉES ET LE PARC.....	16
UNE BRIGADE NATURE POUR LE PARC.....	20

CONNAISSANCES ET SUIVIS DES MILIEUX NATURELS



ETUDE AROUMAN.....	22
CAMOPI, ENQUÊTE SUR LES MATIÈRES EN SUSPENSION.....	23
DE NOUVELLES ESPÈCES DÉCOUVERTES À SAÛL.....	24
UNE CARTE DES HABITATS FORESTIERS NATURELS EN DEVENIR.....	26
RECENSEMENT DE LA FAUNE CHASSÉE.....	27

DEVELOPPEMENT LOCAL DU TERRITOIRE



UN COUP DE MAIN DE L'UNION EUROPEENNE POUR LE TERRITOIRE : LEADER SUD.....	29
EAU POTABLE : UNE SOLUTION VENUE DU CIEL.....	32
LE PARC AMAZONIEN S'INTERESSE AUX DÉCHETS.....	33
SENTIERS.....	34
ARTISANAT: GADEPAM ET LE PARC NATIONAL MAIN DANS LA MAIN.....	35

RECONNAISSANCE DES IDENTITÉS CULTURELLES



L'EXPO PIERRE VERGER VOYAGE SUR LE MARONI.....	37
FESTIVAL BUSI KONDE SAMA.....	38
RENAISSANCE DU TUKUSIPAN DE TALUEN.....	39
CAMOPI DÉVOILE SON PATRIMOINE.....	40

LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



RESSOURCES HUMAINES.....	43
LOGISTIQUE, EQUIPEMENT ET IMMOBILIERS.....	44
PLAN DE FORMATION POUR LES AGENTS.....	46
DIALOGUE SOCIAL.....	46
UNE COMMUNICATION EN ORDRE DE MARCHÉ.....	47
LE PARC SUR GRAND ECRAN.....	52
BUDGET.....	54
LE PARC NATIONAL EST DOTÉ DE SON CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	56



2009

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PARC AMAZONIEN DE GUYANE

EDITO

2009 : année du déploiement

Après l'année de naissance en 2007, le lancement en 2008, en 2009, le Parc amazonien de Guyane a deux ans et se déploie. Déploiement des équipes en configuration quasi-définitive dans les trois délégations territoriales et au siège, déploiement du plan de formation des agents, réalisation d'infrastructures et équipements collectifs et individuels des agents, mise en place des instances de gouvernance et du conseil scientifique, poursuite de la mise en œuvre du projet d'Etablissement, amélioration et intensification du diagnostic, de la surveillance et de l'alerte concernant l'orpaillage illégal, déploiement de programmes d'études et de partenariats avec la recherche, déploiement d'actions de développement et de protection de l'environnement, obtention du programme LEADER de développement local, soutien concret du Parc en faveur de la vie culturelle et des patrimoines, déploiement du chantier d'élaboration de la "Charte", le projet de territoire.

Au sein de cet espace, vaste, enclavé, complexe, multiculturel, en attente de développement dans le respect des modes de vie et des cultures, le Parc amazonien de Guyane poursuit son travail de fond en tant qu'outil au service du territoire et de ses populations vivant au sein des onze bassins de vie. Travail de fond par l'écoute des populations, des acteurs associatifs et socio-économiques, des élus et des chefs coutumiers, travail de fond par les partenariats qui sont noués tant dans le domaine de la protection de l'environnement que du développement local, certes qui demandent du temps, mais qui garantissent la concertation, la mutualisation des moyens et des énergies ainsi que la valorisation des compétences de chacun.

Perdre du temps pour en gagner.

L'action du Parc amazonien de Guyane s'inscrit sur le long terme, il doit s'adapter au rythme et au fonctionnement du territoire, gagner la confiance de ses partenaires, faire ses preuves, et intéresser les acteurs du littoral et à l'échelle nationale à la moitié sud de la Guyane, si riche et spécifique, si pauvre par ses fragilités, mais aussi si différente.

Retour sur une année intense de déploiement.

Hermann Charlotte, président du conseil d'administration
Frédéric Mortier, directeur de l'Etablissement public

DES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2009

Séminaire du personnel du Parc amazonien de Guyane

28 et 29 janvier 2009

Première rencontre de l'année pour l'ensemble du personnel du Parc amazonien de Guyane. les 28 et 29 janvier 2009. Cette rencontre était destinée à faire le point sur les réalisations de l'année écoulée et les priorités de la nouvelle année et à contribuer à forger une culture commune aux équipes.

Conseil d'administration extraordinaire « Charte »

27 février 2009

Deux ans, jour pour jour après sa création, le Parc amazonien de Guyane franchissait une nouvelle étape. Le 27 février 2009 s'est tenu un conseil d'administration extraordinaire «Charte», où ont été examinées et validées la méthode d'élaboration de la charte et la constitution d'un comité de pilotage.

Séminaire consacré aux Conseils d'habitants et à la Charte

10 et 11 mars 2009

Un séminaire a rassemblé des élus, des chefs coutumiers, des agents du siège et des Délégations territoriales à Awala Yalimapo. Il s'agissait de préparer les outils de concertation et d'information nécessaires à l'élaboration de la Charte et de préparer les premiers Conseils d'habitants, instances d'appui et de concertation au plus près des communautés d'habitants.

Visite de Préfets sur le territoire

27 juin 2009

Le Parc a reçu à Camopi, Henri-Michel Comet, Préfet, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Collectivités territoriales et de l'Outremer, accompagné d'une délégation de huit préfets de l'Hexagone dont Daniel Canépa, Préfet de Paris, chef du corps préfectoral, et du Préfet de Guyane. René Monerville, maire de Camopi et 2^{ème} vice-président du Conseil d'administration du Parc, en présence de son conseil municipal, a aussi présenté les caractéristiques de sa commune. L'essentiel des échanges a porté sur la lutte contre l'orpaillage illégal.

Contrôle de la Cour des Comptes (CdC)

Du 26 octobre au 31 décembre 2009

Comme tous les autres parcs nationaux le Parc amazonien de Guyane a fait l'objet du premier contrôle de son histoire. Une étape importante dans la vie de l'établissement qui a nécessité la mobilisation de la plupart de ses agents. Le constat de la Cour des Comptes sur la gestion, les comptes, la stratégie et le pilotage est positif. Toutefois

des points d'amélioration sont à apporter : création de régies d'avance, transmission du compte financier dans les délais, approbation formelle du budget par le ministère chargé du développement durable, optimisation de la logistique. La Cour recommande que des efforts soient portés sur la charte, la mise en œuvre du plan d'accompagnement du Parc amazonien (P.A.P.A) par l'Etat et la lutte contre l'orpaillage illégal par l'Etat.

Mission d'évaluation du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Du 2 au 11 décembre

Après le parc national de la Réunion, créé également en 2007, le Parc amazonien de Guyane a fait l'objet d'une mission d'évaluation du CGEDD, commandée par le ministère chargé du développement durable, après 2 années d'existence. Les inspecteurs généraux ont souligné la bonne réussite de la mise en place de l'Etablissement public dont la qualité des recrutements en général, son inscription dans le paysage guyanais, les actions initiées notamment son rôle de diagnostic, de surveillance et d'alerte au service du dispositif de lutte contre l'orpaillage illégal. Ils préconisent la construction d'une stratégie scientifique, la mise en place du système d'information géographique, de faire du Parc le pivot de l'action des pouvoirs publics en faveur du développement durable et de la protection des communes de l'intérieur par une collaboration renforcée avec les services de l'Etat et les collectivités. Il préconise aussi de faire évoluer le management vers le mode projet pour améliorer le pilotage et la coordination des travaux d'élaboration de la charte.

Appui du parc national de la Vanoise et du parc national des Pyrénées

Au fil de l'année 2009

Le parc national de la Vanoise, le plus ancien des parcs nationaux, a accueilli depuis 2008 des agents du Parc : métier d'agent de parc national, sentiers, éco-responsabilité et charte. Le parc national des Pyrénées depuis 2008 apporte un appui d'expert à la fonction de soutien qui se construit au Parc. Yves Haure, secrétaire général du parc national des Pyrénées a réalisé une mission longue en Guyane en 2009, accueille les agents du secrétariat général du parc amazonien au sein de son service où ils sont pris en charge par ses collègues aux fins de formation. Le Parc amazonien de Guyane remercie vivement ses aînés pour leur aide précieuse et particulièrement Philippe Traub, Gilles Perron et leurs équipes.

Tables-rondes : le Parc a deux ans, parlons-en ensemble

28 avril 2009

Deux ans après sa création, le Parc amazonien de Guyane a fait un premier état de ses activités devant une large assemblée. Trois Tables rondes étaient organisées autour des thèmes: « Comment développer l'activité économique dans le cadre d'un développement durable ? »

« Comment protéger les ressources naturelles et le cadre de vie ? »

« Comment faire vivre le dialogue entre les communautés d'habitants et les institutions ? ».

Inauguration du siège du Parc amazonien de Guyane

29 avril 2009

L'Établissement public du Parc amazonien de Guyane a inauguré son nouveau siège au 1 rue Lederson, à Rémire-Montjoly en présence des administrateurs et de ses partenaires. Il a définitivement quitté les anciens locaux de la Mission de création du Parc au 81, rue Christophe Colomb à Cayenne.



▲ Tables-rondes "Le Parc a deux ans, parlons-en ensemble". Photo PAG

Séminaire développement local

Du 24 au 26 novembre 2009

Les agents de développement local du Parc amazonien de Guyane étaient réunis à Maripa-Soula. Objectif: initier la construction d'une vision partagée sur le développement local au sein du Parc et réfléchir à une méthode et un plan de travail pour la mise en œuvre d'actions démonstratives dans le domaine agricole, artisanal ou touristique sur le territoire. Ce séminaire a permis de faire émerger des groupes de travail thématiques qui devront proposer une stratégie et des actions au conseil d'administration. Ils vont apporter leur contribution au diagnostic Charte et au projet de territoire.

Inauguration du Siège du Parc amazonien de Guyane.
De gauche à droite : Jacky Pawey, représentant des autorités coutumières de Trois-Sauts, Daniel Ferey, Préfet de Guyane, Atipaya Aloiké, représentant du Gran Man wayana Amaïpoti Twenké, Claude Suzanon, 1^{er} vice-président du Parc et Chantal Berthelot, Députée de Guyane. Photo PAG





◀ Madame Chantal Berthelot,
à l'inauguration du siège du Parc
Photo PAG

« Une Charte, c'est la quintessence de ce que l'on porte,
ce sont les valeurs que l'on porte, c'est la vision que l'on
porte. C'est la feuille de route du Parc. »

INTERVIEW DE CHANTAL BERTHELOT

Chantal Berthelot, députée de la 2^{ème} circonscription, a accompagné la naissance du parc national en tant que conseillère régionale. Devenue parlementaire, elle s'est souvent rendue sur le territoire pour être à l'écoute de ses habitants. Deux ans après sa création, elle nous livre sa vision du parc national.

Que représente le Parc amazonien de Guyane pour vous ?

Au bout de deux années d'activités, je dresse un bilan très positif du Parc.

On a assisté à quoi ? A la montée en charge de la structure, en termes de personnels. En termes d'installation physique, il y a des antennes à Papaïchton, à Maripasoula, à Camopi, à Saül et l'antenne administrative à Rémire-Montjoly, j'ai toujours dit que pour moi le siège social est dans le cœur du Parc.

L'enjeu maintenant, c'est qu'il faut que la population s'approprie l'outil Parc. C'est une montée en charge, énorme et rapide, moi qui suis dans le monde économique, je sais ce que ça veut dire. Quand on passe de zéro à 80 salariés, c'est énorme. Il faut créer un esprit Parc, un esprit d'équipe, comme une entreprise, je le compare à ce que je connais. Ou comment les 80 personnes recrutées par le Parc pour leurs compétences, pour compléter une équipe, comment ces 80 personnes s'approprient aussi l'outil Parc, se mettent au service de la population pour que cet outil devienne un vrai outil pour la population. Il faut que le Parc arrive à mobiliser, à remplir ses objectifs et sa mission première qui est d'être un instrument au service du développement du territoire.

J'ai fait partie, avant la mise en place du Parc, en tant que conseillère régionale dans l'exécutif, de ceux qui ont plaidé pour que le Parc ne soit pas un parc national comme on le voyait dans l'hexagone ou ailleurs mais un Parc qui réponde aux besoins de la Guyane. On sait très bien, qu'il y a un besoin de développement et d'accompagnement de l'intérieur de la Guyane. La réforme des parcs nationaux de 2006 permet effectivement de mieux aller dans ce sens.

Il y a d'abord un problème auquel doivent faire face les populations de l'intérieur, c'est l'orpaillage illégal ?

Il y a un gros problème de crédibilité du Parc, les gens attendaient avec sa création qu'il mette fin à l'orpaillage illégal. Mais il faut être cohérent, il faut mettre les moyens qu'il faut pour que les forces de l'ordre se battent à armes égales contre les orpailleurs illégaux.

A l'époque, on avait fait le calcul, il fallait trois millions d'euros supplémentaires pour l'année pour que les forces de l'ordre aient les moyens d'intervention.

J'ai mené ce combat. J'ai interpellé le Gouvernement, j'ai multiplié les interventions, les courriers, les questions orales, j'ai utilisé tout l'appareil parlementaire, j'ai répondu au Parc. A chaque fois que le Parc m'a appelé je l'ai soutenu pour faire face au problème de l'orpaillage.

On s'est battu jusque la fin d'année 2009. Nous sommes allés ensemble, avec le président et le directeur du Parc, dans les cabinets ministériels pour demander vraiment que la problématique de l'orpaillage illégal soit bien prise en compte par le Gouvernement. Nous avons fait pression pour que cette problématique reste une priorité gouvernementale pour la Guyane. Moi je serai toujours à côté du Parc, pour les accompagner s'il y a une nécessité.

Vous attendez beaucoup de la Charte au final ?

Cette charte doit rallier les 10 000 habitants du Parc, la Charte c'est un ciment, il faut qu'elle relie les habitants du territoire entre eux.

J'attends beaucoup comme dans toute structure, le Parc, c'est une histoire longue et difficile, pénible parfois même dure, un accouchement pas simple au bout de 13 ans, on peut avoir un beau bébé maintenant il faut lui donner l'éducation et les règles de vie, les valeurs qu'il faut pour qu'il réponde aux attentes des gens. La Charte devra répondre aux attentes des populations, elle doit être élaborée en concertation, en consultation, en partenariat.

Une charte qui respecte les objectifs de l'outil Parc. L'année 2010 sera une année charnière pour le Parc avec la réalisation de la Charte et aussi sur le champ politique. J'insiste beaucoup sur ce point, c'est un champ que le Parc n'a pas encore pris et il faut qu'il le prenne maintenant.

La Charte va se construire. Il faut que le Conseil d'administration du Parc se positionne.

Il y a un pilote, le président et son conseil d'administration, ils ne sont pas seulement là pour protéger la nature, ils ont un rôle politique. Le Parc a une place non négligeable avec un territoire important, des problématiques qui ne sont pas les moindres avec l'orpaillage, ce n'est pas une collectivité, mais le Parc doit prendre sa dimension politique. C'est un outil qui devra compter et se mettre à la disposition du politique, au service des collectivités. C'est un grand défi pour l'Etablissement, il faut compter avec le Parc sur ce territoire.



CONSEILS D'HABITANTS
LIEUX DE DIALOGUE
AVEC LE TERRITOIRE.....6

LE PARC A
DU CARACTERE.....8

DIAGNOSTIC ET ENJEUX
DU TERRITOIRE.....10

ELABORATION DE LA CHARTE PROJET DE TERRITOIRE

ABSTRACT 1

Development of the Charter

2009, strikes the beginning of the works of development of the Charter. In February, the Board of administrators validates the calendar and its development method.

The first Council of inhabitants is set up on the territory, indispensable process to the dialogue engaged with the population. It will allow defining the content of the Charter. Every Council of inhabitants will elect two representatives who will sit at the local life Committee, assisting the Board of administrators on economical, development and lifestyle questions. Work has been led on defining of the Park's character (these are remarkable features of the territory that the charter should permit to guarantee in the long term). It has been achieved in two levels. On one hand, the scientific Council, gathered in workgroups produced their contribution. On the other hand, 250 inhabitants of the territory participated while giving us their own vision of their territory through two projects "Posted Arts" and "Photograph your territory".

Representative and agents of the three territorial Delegations met a certain number of field partners to lay down the bases of the diagnosis and to define the stakes of the territory during the second 2009 semester. It is about defining the important questions to be treated in the Charter.

2009 marque le début des travaux d'élaboration de la charte. En février, le Conseil d'administration valide le calendrier et la méthode d'élaboration. Élaborer une charte, c'est avant tout une manière de travailler avec les habitants et les partenaires, une capacité à construire ensemble un projet partagé, de s'engager dans un futur commun. C'est aussi une manière de travailler au sein de l'équipe du parc national, de se mettre à l'écoute du territoire en proposant des actions ou des solutions répondant aux attentes et aux besoins.



CONSEILS D'HABITANTS

LIEU DE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

**L'année 2009 aura permis de poser les premières pierres de la charte.
La mise en place des Conseils d'habitants est indispensable au dialogue engagé avec les populations du parc national pour construire ensemble le projet de territoire porté par la Charte.**

En 2009, la mise en place des premiers Conseils d'habitants a fortement mobilisé les équipes du Parc. Ces instances de concertation, ouvertes à tous les habitants, doivent voir le jour dans chacun des onze bassins de vie du territoire. Quatre sont mis en place sur l'Oyapock (le bourg de Camopi, Saint-Soit, la rivière Camopi et Trois-Sauts), six sur le Maroni (trois sur le Haut-Maroni, un au bourg de Maripa-Soula et deux à Papaïchton) et un à Saül. Les Conseils d'habitants répondent à la demande des habitants, faite au moment de la création du Parc, de pouvoir faire entendre leur voix dans les décisions et actions menées par le Parc. Ainsi, les Conseils d'habitants permettront notamment d'échanger avec les populations du Parc sur le contenu de la Charte. Chaque Conseil d'habitants élira deux représentants qui siègeront au Comité de vie locale, instance consultative auprès du Conseil d'administration, et du directeur, comme l'est le Conseil scientifique.

Situation au
31 décembre 2009

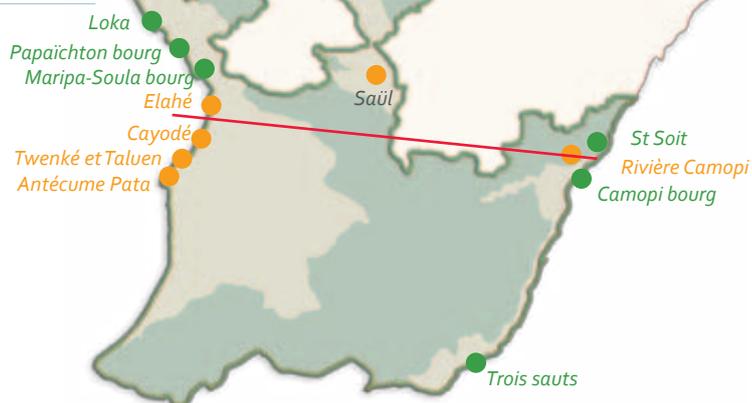
● Mis en place

● A venir

— Limite
de zone
d'accès
réglementée

■ Zone de coeur

■ Zone de libre
adhésion



ZONE D'ACCÈS RÉGLEMENTÉE

Depuis 1970, une autorisation préfectorale est nécessaire pour toute personne extérieure aux communautés locales se rendant dans le Sud de la Guyane (voir la carte).

Cette réglementation n'a pas été remise en cause avec la création du Parc amazonien de Guyane.

Toutefois cette question doit être réexaminée dans le cadre de l'élaboration de la Charte.

Entre avril et septembre 2009, le Parc a mené une étude sur la manière dont la réglementation est actuellement mise en œuvre sur le territoire ainsi que sur la volonté des habitants de voir évoluer ou non cette réglementation. Un travail approfondi a été mené par les agents des Délégations de l'Oyapock et du Maroni,

et la chargée d'étude dans les villages de Camopi, Trois-Sauts et du Haut-Maroni (Elahé, Taluen-Twenké et Antécume-Pata).

Les résultats mettent en évidence que malgré les imperfections de cette réglementation et les difficultés de son application, son existence garde un intérêt aux yeux des communautés d'habitants mais en la faisant évoluer.

Une expertise juridique des arrêtés en vigueur devrait permettre d'engager en 2010 une réflexion sur l'éventuelle évolution de cette réglementation en lien avec la préfecture et les communes.



Journée de dialogue au sujet de la charte et de la concertation sur le projet de territoire. Photos PAG ▲►

Journées d'échange d'Awala-Yalimapo : échanges préalables à la mise en place des Conseils d'habitants

Du 9 au 12 mars 2009, des représentants des élus des communes du Parc, des autorités coutumières et des agents des Délégations territoriales du Parc et du siège du Parc se sont réunis pour échanger sur l'élaboration de la Charte et le positionnement des futurs Conseils d'habitants. Notamment vis à vis des conseils municipaux et autorités coutumières, ces journées ont également été l'occasion d'échanger avec les élus d'Awala-Yalimapo sur les solutions qu'ils ont trouvées pour associer les habitants et les autorités coutumières aux décisions prises par la commune.



Premier Conseil d'habitants de l'Oyapock

Sur l'Oyapock, le Conseil d'habitants de " La rivière Camopi " a été le premier mis en place. Le 26 juin 2009, environ 80 habitants se sont réunis autour d'un cachiri préparé pour l'occasion. Les agents du Parc ont présenté le fonctionnement et le rôle des Conseils d'habitants et ont donné des informations sur l'élaboration de la Charte du Parc. Les habitants ont souhaité aborder deux grands thèmes qui les préoccupent. Le premier est l'orpaillage illégal et l'action du Parc dans ce domaine. Le second est la question des droits des habitants sur leur territoire et la reconnaissance de ces droits. Les agents du Parc ont eu l'occasion de rappeler les différents zonages et les réglementations associées : zone d'accès

réglementé, zones de droits d'usage collectif, zone de cœur et zone de libre adhésion du Parc. Ils ont également insisté sur le fait que la création du Parc ne remettait pas en cause les droits des habitants sur leur territoire.

Les débats ont eu lieu en téko et en wayäpi. Avec l'accord des habitants, ils ont été filmés afin de garder une trace de ces échanges.

Ce premier Conseil d'habitants peut être considéré comme une réussite. Ce premier essai a été bien perçu par les habitants, qui ont tout de même précisé que les choses dites ne devaient pas rester des paroles en l'air et devaient être suivies d'actions concrètes...

[1.2] LE PARC A DU CARACTERE

Le caractère est ce qui a justifié le classement du territoire en parc national. Définir le caractère du Parc revient à identifier ce qui fait la valeur et la richesse de la nature et des hommes qui vivent sur le territoire. C'est aussi une manière de désigner ce qui doit être préservé et valorisé, de guider les actions menées par le Parc amazonien de Guyane et ses partenaires.



▲ "En attendant que le couac refroidisse."
Lama TOPO



Le caractère doit avant tout être conçu comme un outil opérationnel permettant au Parc :

- De manière générale, d'orienter et de justifier sa politique, la Charte doit permettre de maintenir le caractère du territoire sur le long terme.
- Dans des cas particuliers, de motiver la position du Parc sur des projets ou demandes risquant de porter atteinte au caractère; argument justifiant des avis ou décisions du Directeur, du Conseil scientifique ou du Conseil d'administration.

Le caractère doit prendre en compte la diversité des perceptions du territoire. La rédaction du caractère du Parc amazonien de Guyane essaie de prendre en compte, la perception à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Pour ce faire, en 2009, le travail sur le caractère a été mené à deux niveaux :

- Le Conseil scientifique, réuni en groupe de travail, a produit une contribution à la définition du caractère du Parc.
- Environ 250 habitants des différents bassins de vie du territoire ont participé à la définition du caractère en nous donnant leur propre vision de leur territoire à l'aide de deux actions " Arts postés " et " Photographiez votre territoire ".

L'ensemble des photos et des œuvres d'enfants a été exploité par les équipes du Parc pour définir ce qu'est le caractère du territoire.

◀ "C'est du maïs."
Corinne ANGELO, 15 ans.

" Photographiez votre territoire "

En mai 2009, des appareils photographiques à usage unique ont été distribués aux habitants du Parc avec comme proposition "Photographiez ce qui est important pour vous sur votre territoire".

En tout, une centaine de personnes, adultes et adolescents, ont joué le jeu et se sont exprimés à travers plus de 3 000 clichés.



▲ *"C'est ma sœur Virginie, elle mange du poisson pêché par mon père. Elle est mariée donc elle ne vit plus à la maison. Je suis contente quand elle vient."*
Laurianne SAKEU, 12ans.

Arts postés

De mai à juin 2009, 12 classes de la maternelle au collège, soit environ 150 enfants sur le territoire du Parc ont participé à un projet de correspondance artistique avec l'Hexagone. Les écoles de Camopi, Saül, le collège de Camopi et le Projet de Réussite Educative de Maripa-Soula ont été de la partie. Ils ont envoyé à des enfants de l'Hexagone des courriers artistiques composés de photomontages et dessins, présentant la nature ou la vie quotidienne dans les villages. Tout le travail réalisé par les enfants a été exposé dans une médiathèque du Nord de la France où elles ont rencontré un vif succès auprès des enfants et de leurs parents.

Les travaux des enfants, après avoir été exposés dans l'Hexagone, ainsi qu'une sélection d'une soixantaine de photographies, feront l'objet d'une exposition sur le thème du "Caractère du Parc amazonien de Guyane". Elle sera présentée en 2010 de manière itinérante sur l'ensemble du territoire du Parc.



"C'est la place du bourg de Camopi. Il y a un grand Kumbaka, c'est un esprit qui peut être méchant, il mange les gens"
bourg de camopi, Germany TATOU, 14 ans



Travail de plantation dans l'abattis après brûlis (Maripa-Soula). ▲
Photo PAG

[1.3]

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE TERRITOIRE

La définition des enjeux du territoire est une des premières étapes de l'élaboration de la Charte. Il s'agit à partir d'un diagnostic du territoire de définir les sujets importants à traiter dans la Charte.

Les chargés de mission et les agents des trois Délégations territoriales ont rencontré des partenaires de terrain pour poser les bases de ce diagnostic et définir les enjeux de territoire à échéance de dix ans. Après une phase de concertation, le diagnostic et les enjeux seront présentés aux partenaires lors d'un séminaire en 2010.

A titre d'exemple, l'agriculture sur abattis brûlis demeure un support essentiel aux modes de vie des populations du territoire. L'enjeu est de permettre la pérennisation de leurs systèmes de production et d'accompagner les évolutions en cours dans le cadre d'un développement local durable.

ACCÈS ET UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

LE PARC NATIONAL APORTE SA CONTRIBUTION

Depuis la nouvelle loi de 2006 relative aux parcs nationaux, l'accès aux ressources génétiques sur le territoire du Parc amazonien de Guyane est soumis à l'autorisation du Président du Conseil régional sur avis conforme du Président du Conseil général.

La Charte du parc doit définir les orientations relatives aux conditions d'accès et d'utilisations de ces ressources sur proposition du Congrès des élus régionaux et départementaux.

Le parc n'est pas le chef de file de la réflexion, mais l'Etablissement est attendu et s'est positionné pour y participer activement. Ce sujet a été évoqué pour la première fois au sein des instances du Parc à l'occasion de la mise en place du Conseil scientifique, le 30 janvier 2009, qui a décidé de créer en son sein, un groupe de travail dédié, devant éclairer le Parc sur

ce dossier complexe.

Lors de sa séance des 13 et 14 octobre 2009, le Conseil scientifique a validé un document de travail exposant les éléments de la problématique et déclinant des propositions pour l'aborder dans le cadre de la Charte, et a décidé d'élaborer un projet de code de bonne conduite pour guider l'action du Parc et de ses partenaires dont les scientifiques, dans l'attente des orientations inscrites dans la Charte. L'Etablissement du Parc s'appuie sur ce document pour donner suite à un certain nombre de demandes en instance, afin de ne pas bloquer la recherche scientifique sur le territoire et pour engager les actions de connaissance et de suivi de ses patrimoines en attendant la Charte.

ORPAILLAGE ILLÉGAL.....	12
SURVEILLANCE ACTIVE SUR L'OYAPOCK.....	14
LES FORCES ARMÉES ET LE PARC.....	16
UNE BRIGADE NATURE POUR LE PARC.....	20



2

ABSTRACT 2

Surveillance of the territory

The board establishment of the Amazonian Park of French Guyana is assigned to protect the natural heritages on the Park's territory. A nature brigade is under setting up. It will be constituted of agents from the different territorial Delegations called to become privileged relays and experts on their natural environment, informing inhabitants and users of the Park on the wealth and vulnerability of this environment, and to make them respect it. The team's gathering started in December 2009 with a training session, previous to commissioning, on the particular regulation of the national park. For the Amazonian Park of French Guyana, the reduction of the environmental and human impacts from illegal gold extraction remained a major stake. In 2009, the improvement of the surveillance device, of alert, of assessment and follow-up of the impacts, slowed down the progression of illegal gold extraction on the territory. The deforestation and destruction of river shows a net weakening in relation to 2008. These encouraging results confirm the interest of the partnerships developed with the police and the Forestry board (ONF), which were object of conventions and draft agreements. The regular surveillance, implying the Delegations' agents, the result's valorisation, the weekly involvement of the establishment in the "Harpie" commission, allowed to defend the Park's inhabitant's interests, and helped to make its territory considered in the struggle device against illegal gold extraction.

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Pour le Parc amazonien de Guyane, le fléau de l'orpillage illégal reste un enjeu majeur. L'organisation de la surveillance, de l'alerte, de l'évaluation, le suivi des impacts et le travail en complémentarité avec les forces de l'ordre sont une priorité.

L'organisation repose sur une collaboration étroite avec l'Office National des Forêts (ONF), la Préfecture, la Gendarmerie et les Forces armées en Guyane (FAG).



▲ Destruction du chantier illégal de Boeuf Mort à Saül par la gendarmerie et Les Forces Armées en Guyane. Photo FAG

[2.1] ORPAILLAGE ILLÉGAL DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

En 2009, l'amélioration du dispositif de surveillance et d'alerte du parc national mis en place avec la collaboration de l'Office National des Forêts et le renforcement du dispositif de lutte "Harpie" ont ralenti la progression de l'orpaillage illégal sur le territoire.



Moteur caché au fond d'une crique trouvé par Les Forces Armées en Guyane. Photo FAG

La levée des renforts "Harpie" en juillet 2008 s'était traduite par une recrudescence des activités d'orpaillage illégal sur le territoire du Parc, se traduisant par la présence de plus de 100 chantiers actifs sur le territoire. Cette reprise s'est manifestée de nouveau par la destruction de forêt primaire, l'atteinte à la qualité de l'eau, l'érosion des sols, des pollutions diverses (matières en suspension, hydrocarbures, mercure). Les nuisances se sont multipliées, l'impact de l'orpaillage illégal se traduit aussi par une déstabilisation écologique qui aggrave la déstabilisation des populations dans 10 bassins de vie du territoire du Parc. La sécurité des habitants est mise à mal, ils subissent notamment des vols, des intimidations et la diminution des ressources en poissons et en gibier. Les méfaits de l'orpaillage touchent des populations fragiles dans un territoire en attente de développement.

Un dispositif Harpie renforcé

L'Etat a réagi avec la mise en place le 15 avril 2009 d'une phase Harpie renforcée ("Harpie 2"), dédiée particulièrement au verrouillage des flux logistiques à destination de l'orpaillage illégal. Dans ce cadre, le Parc amazonien de Guyane a bénéficié de six postes de contrôle fluvial dont quatre barrages, et d'un poste terrestre : Saut Sonnelle sur le Grand Inini, Cayodé sur le Tampok, Carbet Légion

sur la Sikini, Alikéné sur la Camopi, Twenké sur le Haut-Maroni et Saut Maripa sur l'Oyapock (deux postes de contrôle) et Saül (poste terrestre). Résultat : la forte recrudescence de l'orpaillage illégal observée au second semestre 2008 a pu être freinée au 1er semestre 2009. L'augmentation du nombre de chantiers semblait globalement enrayée.

Une situation stabilisée

L'augmentation des impacts environnementaux de l'orpaillage illégal accuse en 2009, un très net fléchissement par rapport à 2008, avec 130 hectares nouvellement déforestés en 2009 contre 539 hectares en 2008.

37 kilomètres de linéaires de cours d'eau nouvellement impactés en 2009, contre 70 kilomètres en 2008 alors même que le nombre de chantiers illégaux n'a pas diminué de manière significative entre 2008 et 2009.

Des résultats qui s'expliquent par l'évolution des modes opératoires de l'orpaillage illégal, qui se traduit par des chantiers plus petits, plus diffus, échappant pour certains à la cartographie des impacts. Ces résultats s'expliquent aussi par le taux de repasse, les trois quarts des chantiers observés en 2009 concernant des secteurs déjà déforestés en 2008.

Le dispositif "Harpie", renforcé sur le territoire

du Parc a conduit à modifier radicalement l'économie des chantiers illégaux, portant atteinte à leur rentabilité et créant une situation d'insécurité pour les orpailleurs illégaux, à l'origine de ces évolutions. Ces résultats encourageants confirment tout l'intérêt du dispositif Harpie qui réduit de façon significative le potentiel d'action des orpailleurs illégaux. Ils ne doivent toutefois pas faire oublier que les valeurs cumulées de surfaces forestières et de linéaires impactés restent en augmentation, la surface déforestée cumulée atteignant 3 832 hectares en 2009, le linéaire de cours d'eau directement impacté 494 kilomètres, et le linéaire aval indirectement impacté, 1245 kilomètres.

Le maintien et l'optimisation des actions conjuguées de blocage des flux et de destructions des chantiers sont fondamentaux.

Un dispositif de surveillance amélioré

L'Office National des Forêts a développé des méthodes de surveillance hélicoptérée, et mis sur pied un observatoire de l'activité minière auquel contribue le Parc. Les modalités de travail ont été définies par une convention portant sur l'organisation, la fréquence des survols ainsi que la valorisation des résultats.

L'organisation interne au Parc, pour la mise en œuvre de la surveillance terrestre et fluviale, a été structurée en 2009 sous forme de procédures internes. Le champ d'action des agents du Parc a été cadré par une instruction, la programmation des missions fait l'objet de réunions fonctionnelles (service Patrimoines et Délégations territoriales), la transmission des données est encadrée par une note de service. Le Conseil d'administration du parc est régulièrement informé des activités de l'Etablissement en matière de surveillance, ainsi que de la situation des activités d'orpaillage illégal et de leurs impacts environnementaux et humains.

Cette organisation a permis depuis janvier 2009 de valoriser les résultats de la surveillance sous forme de rapports de missions et d'informations. Ils sont adressés au Préfet, aux forces de l'ordre et au procureur de la République. Des rapports de synthèse concernant la situation de l'orpaillage et de son évolution sur le territoire du parc ainsi qu'un bilan annuel des impacts de l'orpaillage ont été élaborés.

Le travail de surveillance régulier et la valorisation des résultats, la participation de l'Etablissement chaque semaine à la commission "Harpie" lui permettent de défendre les intérêts du Parc et de ses habitants, et de faire prendre en compte son territoire dans le dispositif de lutte contre l'orpaillage illégal.



Destruction de matériel par la gendarmerie et les FAG. Photo FAG ▲



[2.2] SURVEILLANCE ACTIVE SUR L'OYAPOCK

Sur l'Inipi, la Crique Oscar ou la rivière Camopi, autant de chantiers illégaux d'orpaillage découverts ou redécouverts par les agents du Parc.



Les agents de la Délégation territoriale de l'Oyapock ont mené durant l'année plusieurs missions de surveillance en partenariat avec les agents de l'Office National des Forêts. A chaque mission, un représentant de la Gendarmerie ou de l'Armée est invité. Deux missions hélicoptérées ont été réalisées, l'une en mars et l'autre en novembre 2009. Elles avaient pour objectif le repérage des sites illégaux. Ces sites ont été géo-référencés et photographiés.

Ces missions ont permis de repérer des sites d'exploitation, de campements, des sites abandonnés ou contenant du matériel comme des moteurs ou des motos pompes. Elles ont pu observer également des orpailleurs en fuite à l'approche de l'hélicoptère. Les informations récoltées ont été transmises à la Préfecture, aux Forces armées et à la Gendarmerie.

En parallèle à ces deux missions hélicoptérées, les agents de l'Oyapock ont collecté des informations concrètes qui ont été transmises également au siège. Ces informations concernaient notamment le passage de pirogues d'orpailleurs ou de matériels destinés à alimenter les placers clandestins. Lors d'une mission sur l'Inipi par exemple, les renseignements recueillis par ces derniers ont permis aux forces de l'ordre de se rendre sur un site illégal, de détruire 13 moteurs et de saisir du carburant.

Des rencontres régulières avec les forces de l'ordre

Les agents de la Délégation de l'Oyapock ont réalisé des missions fluviales d'une ou de deux journées dans le cadre de leur mission de surveillance. L'objectif était de constater la présence de nouveaux sites ou layons utilisés par les orpailleurs illégaux. Ils se sont rendus notamment sur la crique Oscar sur la rivière Camopi.

Depuis le 15 septembre 2009, une réunion hebdomadaire est organisée entre la Délégation de l'Oyapock et les forces de l'ordre (gendarmes et mi-

litaires). Lors de ces rencontres, le chef de Délégation ou son adjoint informe des observations qu'il a pu faire durant la semaine précédente : transport de matériel, création de nouveaux layons, etc. Les gendarmes et les FAG font un compte-rendu de leurs actions.

Tous ensemble, ils discutent des priorités et des problèmes à résoudre pour la lutte contre l'orpaillage.



▲ Découverte de matériel par des agents du Parc sur un chantier d'orpaillage illégal. Photos PAG

LE PARC NATIONAL EN MISSION EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL

Durant le début d'année 2009, le Président du Conseil d'administration et le directeur du Parc amazonien de Guyane se sont rendus à plusieurs reprises à Paris dans plusieurs cabinets ministériels et à la Présidence de la République.

Le 14 janvier, une deuxième rencontre a eu lieu à l'Élysée avec le conseiller politique et Outre-Mer du Président de la République en charge du dispositif "Harpie".

Le 10 février, ils se sont rendus au cabinet du Ministre de la Défense, Hervé Morin.

Le 11 février, les défis à relever dans le Parc amazonien de Guyane ont fait l'objet d'une réunion au ministère chargé de l'Écologie et du Développement durable, en présence de Monsieur Jean-Louis Boorlo, Ministre d'Etat, et de Madame Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Écologie.

Le 16 février, réunion au cabinet du Ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie.

Intervention des dirigeants du Parc pour solliciter le maintien et le renforcement de l'effort gouvernemental dans la lutte contre l'orpaillage illégal, en particulier dans les bassins de vie du Parc amazonien de Guyane et en lien avec le préfet.



Capitaine Julien Maurel.
Photo PAG

[2.3]

LES FORCES ARMÉES ET LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Un capitaine dans l'action

Le Capitaine Julien Maurel a dirigé la 1^{ère} Compagnie 9^{ème} RIMA (Régiment d'Infanterie de Marine) basée à Maripa-Soula sur le territoire du Parc amazonien de Guyane.

Quelques mois auparavant, il était au Liban à la frontière avec Israël, en service en tant que casque bleu de l'O.N.U. Il se retrouve aujourd'hui sur une autre frontière, celle avec le Suriname. Julien Maurel en a vu d'autres. Il est à la tête de la 1^{ère} Compagnie depuis 4 mois, le temps de sa mission dans le cadre du dispositif "Harpie" renforcé. Il est à la tête de 140 marsouins répartis sur la base opérationnelle de Maripa-Soula, trois postes de contrôles fluviaux, un à Twenké et sur deux barrages situés à Saut-Sonnelle sur l'Inini et l'autre à Cayodé sur la rivière Tampok.

Ces militaires agissent sur réquisition du Préfet de Guyane sur le secteur de Maripa-Soula et Papaïchton. *"Je n'ai pas autorité pour arrêter ou interpellé quelqu'un, c'est le rôle des gendarmes, nous sommes vraiment là en soutien"* précise le Capitaine. Un soutien logistique, en termes de transport des personnes, de frets, de carburants. Un soutien humain *"quand vous arrivez à 15 ou 20 personnes sur un site d'orpaillage illégal où il y a près d'une trentaine de garimpeiros, ce n'est pas pareil que d'arriver à 5 ou 6, le rapport de forces n'est pas le même avec un personnel militaire aguerri à la lutte en forêt. Nous apportons aux gendarmes également un appui tactique par notre connaissance de la forêt, le savoir faire qu'on peut avoir, dans la lutte contre l'orpaillage"* nous explique le Capitaine Maurel.



Barrage de Cayodé.
Haut Maroni. Photo PAG ▶

Des barrages pour arrêter les orpailleurs, des layons à surveiller, et des chantiers à détruire

Dans cette phase "Harpie 2", des barrages ont été mis en place pour arrêter le flux logistique des orpailleurs clandestins. Pour ces derniers, l'utilisation de la pirogue pour alimenter les sites clandestins est beaucoup plus pratique et rentable. Sur une pirogue, on peut transporter deux à trois tonnes de nourriture avec un moteur de 15 chevaux. Avec un quad à travers la forêt, on peut prendre 200 à 400 kg maximum. Un véhicule qui coûte aussi beaucoup plus cher qu'une pirogue. Mettre des barrages sur ces lieux stratégiques, c'est aussi forcer les orpailleurs à les contourner en passant sur la terre ferme " je ne suis pas marin, je suis de l'armée de terre, j'amène mon adversaire sur mon milieu et là je peux agir plus facilement " souligne le capitaine.

En un peu plus de trois mois passés à Maripa-Soula et sur ces différents points de contrôle, les militaires auront effectué plus de 200 patrouilles, plus de trois par jours qui partent de différents endroits de jour comme de nuit, "de sept heures à cinq jours voire plus sur le terrain, en pirogue ou à marcher en forêt, il faut pouvoir aller les chercher, il faut aller loin de ces bases logistiques pour les chercher, chose qu'on s'efforce de faire " indique le Capitaine Maurel. Des missions d'observation et de renseignements. Il s'agit aussi de débusquer des sites de moins en moins visibles vus du ciel "aujourd'hui les orpailleurs s'adaptent, ils ne coupent plus les arbres, ils arrivent à travailler sous les arbres pour être cachés par la canopée. J'ai réussi à trouver des sites presque introuvables" explique le Capitaine Maurel. " Ils ont mis en place également des mini-barrages sur les criques pour empêcher l'écoulement et l'éparpillement des matières en suspension, et éviter ainsi que l'eau trouble ne soit visible de trop loin" précise le capitaine. "Ils sont très ingénieux et hyper bosseurs, souvent ils m'impressionnent " ajoute le Capitaine Maurel.



▲ Barrage de Cayodé. Photo PAG

Une collaboration en marche

A l'aide de ses missions de surveillances fluviales et héliportées, le Parc amazonien de Guyane fait remonter dans le cadre de la commission Harpie des renseignements sur l'état du milieu. Une collaboration qui concerne aussi la logistique " on achemine par les moyens de transport de l'armée, des véhicules et équipements achetés par le Parc sur le littoral " nous dit le Capitaine Maurel. " Le Parc a financé le carbet que nous utilisons sur Cayodé ainsi que le barrage " dit le Capitaine qui ajoute " c'est un partenariat, nous participons directement à la sauvegarde du Parc en limitant l'orpaillage illégal ".

Il tient à dire qu'il quitte Maripa-Soula sur une très bonne impression de la commune du fleuve.

« Maripa-soula n'est pas le Far-west, c'est très calme, très paisible. Il y a des tensions locales comme dans tous les villages en France mais les gens sont polis, très ouverts, très sympathiques, il y a un melting pot très intéressant ». Capitaine Maurel.



Colonel Ghislain Huyghues-Despointes.
Photo FAG

Le 9 met le cap sur le Parc amazonien de Guyane

Le 9^{ème} RIMA (Régiment d'Infanterie de Marine) déploie 300 militaires sur le Maroni dont une partie des effectifs sur le territoire du Parc amazonien de Guyane. Nous avons rencontré le Chef de corps du régiment basé à la caserne Loubère à Cayenne, le Colonel Ghislain Huyghues-Despointes.

Quelles sont vos zones de répartition sur le Maroni ?

Dans le cadre de l'opération "Harpie" : 300 militaires du régiment sont déployés 24h sur 24 sur le fleuve Maroni réparti en trois secteurs. Un secteur de la zone nord au sud de Saint-Laurent du Maroni jusqu'au sud de la Sparouine. Un secteur central sur les criques de la Beiman et de l'Abounami. Un secteur sur la zone du Parc amazonien de Guyane à Maripa-Soula qui prend en compte l'Inini et la Waki-Tampok avec un poste à Cayodé et un à Twenké avec pour mission d'intervenir sur la zone de Lipo Lipo et pendant l'année 2009, j'ai eu un poste à Saül.

Quel est votre rôle dans cette lutte contre l'orpaillage illégal ?

Nous sommes là en soutien aux gendarmes dans les missions de contrôle des étrangers en situation irrégulière (ESI) et d'intervention dans les placers et sites d'orpaillage illégaux pour procéder à des destructions ou à des saisies. Nos actions sont toujours menées avec les gendarmes, ils ont la Loi avec eux, ils sont officiers de police judiciaire (OPJ). Ils procèdent à des interpellations. Nous, nous sommes chargés de sécuriser la zone par exemple ou de faire du renseignement.

Quel est le bilan de vos interventions en 2009 ?

Sur le territoire du parc national, nous avons détruit plus de 429 moteurs et motos pompes, saisi 105 pirogues, 139 quads, près de six kg d'or. Dans la zone du Parc sur la crique Bostok, on a saisi par exemple près de quatre kg d'or. Mais comme vous pouvez le constater nous ne pouvons pas être partout à la fois. Nous cherchons à amener les garimpeiros sur la terre ferme notamment grâce aux barrages car le terrain nous est plus favorable. Nous montons alors des dispositifs d'interception avec les gendarmes. A Cayodé, le barrage a été financé par le Parc amazonien de Guyane à hauteur de 12 000 euros.

Comment se passe la coopération avec le Parc amazonien de Guyane ?

Les relations sont très bonnes avec les agents du Parc. Il y a un réel échange d'information entre nous. Nous nous rendons compte de nos actions et de nos plans d'intervention. Et le Parc qui bénéficie avec vos agents de relais dans la population, nous fait part de ses besoins à tel ou tel endroit. Mon capitaine va prendre alors l'initiative, en totale autonomie, avec le Parc d'une intervention dans une zone donnée. Les agents du Parc pourraient participer avec nous à des opérations mais nous avons toujours voulu éviter l'amalgame. Ils ont une mission, nous avons la nôtre. Nous ne voulons pas ternir l'image du Parc et mettre en péril la sécurité de ses agents.

Le développement durable, la protection des habitants et la préservation des milieux naturels sont les objectifs du Parc. C'est dans ce cadre que nous travaillons avec l'équipe du Parc pour contribuer à la sauvegarde de son territoire, éviter le pillage écologique et limiter l'impact sur la population.



▲ Destruction de pirogues par les forces de l'ordre. Photo FAG



Général de brigade aérienne
Jean-Pierre Hestin.
Photo FAG

Général Jean-Pierre Hestin, Commandant supérieur des Forces Armées en Guyane (FAG)

Le Parc amazonien de Guyane et les Forces armées en Guyane (FAG) sont entrés dans une phase de coopération active. Un protocole d'accord les unit depuis 2008.

Qu'en est-il de cette coopération entre le parc national et les Forces Armées ?

Ce protocole est bien fait, il fixe bien les axes de coopération (collaboration dans la formation, échanges techniques, soutien logistique et réglementation), on a déjà un certain nombre de résultats, en matière de formation mutuelle.

Le directeur du Parc vient faire de la formation de nos cadres dans les régiments, à l'inverse les sections d'intervention vont faire de la formation vers le personnel du Parc.

Ce protocole d'accord s'est traduit aussi par des échanges d'expertise. Un exemple avec le barrage de Cayodé. Les matériaux ont été payés par le Parc et il a été construit avec l'expertise et les bras des militaires des FAG. C'est une voie qu'il faut poursuivre. Les relations entre les Forces armées et le Parc sont bonnes qualitativement et aussi nombreuses quantitativement.

Que faudrait-il faire pour améliorer la lutte contre l'orpaillage illégal ?

Il y a deux niveaux, le premier est de dire qu'il ne faut pas compter que sur l'action coercitive sur le petit périmètre de la Guyane pour venir à bout d'un phénomène international. La deuxième est une action internationale entre, en l'occurrence, le Brésil et la France pour convaincre le pays voisin qu'on ne peut pas continuer à accepter cette situation d'une part, et d'autre part, démontrer aussi que l'économie d'une partie du nord du Brésil provient de l'orpaillage illégal.

Il faut offrir aux populations brésiliennes qui vivent de ces activités une autre alternative et cela on ne le fera pas en déployant seulement les Forces Armées.

Il y a également des points sur lesquels on doit progresser. J'ai très nettement le sentiment que l'effort qu'on a réalisé sur Papaïchton, Maripasoula, et la zone de Lipo Lipo, est en train de porter ses fruits.

A Saül, on a clairement des résultats intéressants, là maintenant il faut qu'on revienne du côté de Camopi, on n'est pas parti de Camopi, on a simplement changé de stratégie. Le mode

d'action des orpailleurs illégaux a changé, ils sont répartis sous la canopée, sur des petits sites difficilement repérables. Il faut intervenir sur ces petits sites. Quand on tape sur un gros site, on reste deux jours, on détruit tout, voilà, alors que là ces petits sites éparpillés loin de nos bases, il faut être capable de tenir en forêt dans la durée. Nous avons cette capacité à durer en forêt, nous sommes capables d'envoyer une section en forêt, de tenir une semaine voire plus. Il faut maintenant se mettre d'accord avec les gendarmes.

Vous êtes administrateur du parc national, que pensez vous de lui ?

Je pense que c'est un très bel outil mais très compliqué à mener avec ces deux aspects dont la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable vis-à-vis de populations qui ont des modes de vie qui sont très éloignés, à mille lieux des modes de vie occidentaux.

Il y a une double problématique, comment préserver l'environnement et développer l'activité humaine, première problématique, et puis comment amener des populations avec des modes de vie traditionnels ancestraux, à des modes de vie différents, ils le souhaitent aussi, on amène des biens, des équipements qui vont forcément dévoyer ces modes de vie traditionnels vers un mode de vie plus moderne.

J'ai découvert l'existence du parc national en venant ici, pourtant je suis quelqu'un qui s'intéresse à l'environnement. Je sais que le directeur mène une action très vigoureuse pour faire connaître le Parc, il a raison de faire ça.

Il y a 3 enjeux stratégiques pour nous en Guyane. Le premier c'est le Centre spatial, il s'agit de garantir l'accès à l'Espace pour l'Europe. Le 2^{ème} enjeu, c'est l'environnement avec la création du Parc amazonien de Guyane et le 3^{ème} c'est d'assurer la souveraineté de la France sur ce territoire. Chacun peut mesurer l'importance qu'a pris l'environnement et la protection du Parc amazonien de Guyane aujourd'hui.

[2.4] UNE BRIGADE NATURE POUR LE PARC



Une des missions importantes du Parc amazonien de Guyane : préserver l'environnement. Une brigade nature est en train de se mettre en place, elle sera constituée d'agents des différentes délégations territoriales

Le Parc amazonien de Guyane a honoré ses trois premiers agents, commissionnés par le Préfet le 17 décembre 2009, en leur remettant l'insigne de police de l'environnement, le signe distinctif de la fonction et leur carte de commissionnement. Nos pionniers sont Fernand Bakaman, Micky Jacobie et José Tolinga, agents techniques de l'environnement. Ils ont reçu leur plaque des mains du Sous-Préfet chargé des communes de l'intérieur, M. Daniel Bouchet, représentant le Préfet de Région, du Procureur de la République, François Schneider, du Président du Parc, Hermann Charlotte et du directeur lors du séminaire interne des agents du Parc. Ils seront investis pleinement de leur fonction dès leur prestation de serment au Tribunal de Grande Instance de Cayenne. Ils seront alors en mesure de constater les infractions au code de l'environnement mais surtout de faire de l'information et de la pédagogie de la protection de l'environnement auprès de la population.

Remise des insignes de police de l'environnement aux agents techniques de l'environnement par le président et le directeur du parc national. Photo PAG

20

Une formation commissionnement pour les agents

D'autres agents vont donc suivre les pas de nos trois pionniers. En décembre 2009, une vingtaine d'agents du Parc ont participé à la formation préalable au commissionnement organisée par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) et le Service Patrimoines naturels et culturels du Parc. Cette session portait sur la réglementation particulière du parc national, cependant, les actions de surveillance du territoire ont d'ores et déjà démarré pour ce qui concerne les atteintes à l'environnement.

Les agents ont traité de l'organisation générale du système judiciaire, du code de l'environnement et des lois et conventions relatives aux espaces naturels et à la faune et la flore, ainsi que du renseignement des procès verbaux.

« La police de la nature s'occupe de la protection de la faune et de la flore. Avant de sanctionner les personnes, il y a un travail très important de prévention et de sensibilisation à faire » nous explique Jean-Marco Cachine, Technicien à la délégation territoriale de l'Oyapock du Parc.

« Quand on connaît la loi, il faut l'expliquer à ceux qui ne la connaissent pas, les sensibiliser pour que les gens la respectent au lieu de sanctionner directement » ajoute Jammes Panapuy, adjoint au chef de délégation territoriale de l'Oyapock du Parc.

" La police de la nature permet de protéger la forêt et les animaux et de défendre le droit de la nature. Etre commissionné signifie connaître les lois et avoir des pouvoirs de police. C'est un premier pas pour moi pour connaître le droit et d'être par la suite commissionné. Maintenant, un grand travail est d'aller vers la population pour leur expliquer notre rôle et la différence entre les gendarmes et nous. A Camopi, le sujet le plus important est l'orpaillage illégal. Même en étant commissionné, on ne pourra pas faire comme les gendarmes. Pour les habitants, il faut en premier protéger le cœur du Parc puis faire appliquer la Charte " indique Jean-Yves Chanel, agent du Parc à Camopi.

De nouvelles sessions sont programmées en 2010 pour approfondir les connaissances des agents.



ETUDE AROUMAN.....	22
CAMOPI, ENQUÊTE SUR LES MATIÈRES EN SUSPENSION.....	23
DE NOUVELLES ESPECES DECOUVERTES A SAÛL.....	24
UNE CARTE DES HABITATS NATURELS FORESTIERS DE GUYANE EN DEVENIR.....	26
RECENSEMENT DE LA FAUNE CHASSEE.....	27

3

CONNAISSANCES ET SUIVIS DES MILIEUX NATURELS

ABSTRACT 3

Knowledge and follow-up of the natural habitats

In 2009, the board of the national park pursued the setting up of its study program answering to its management problematic.

In partnership with organisms of research, several studies have been engaged or achieved, in the biodiversity field, for the characterization of the forest habitats, the assessment of the patrimonial value of sensitive sectors and the effects of pollution bound to the illegal gold extraction on the aquatic surroundings. Several programs have also been initiated to understand the interactions between human activities and environment, whether it was about withdrawals on the fauna and flora, or about the agricultural practices. Each survey allowed valorising the expertises of the Park's agents on the field.

For defining and setting these studies in work, the national park also leans on the diversity and the expertise of the French Guyanese scientific community with which it maintains privileged relations in the setting of the scientific interest grouping Irista. It also benefits from the appraisal of its scientific Council, installed in January 2009 and gathering 27 qualified personalities.

En 2009, l'Établissement a poursuivi la mise en place de programmes d'études, qu'il s'agisse d'évaluer la pression des activités humaines sur les ressources naturelles ou encore de caractériser les milieux naturels du Parc et leur valeur patrimoniale.

[3.1] ETUDE AROUMAN

Un programme d'étude de la ressource en arouman, conçu pour recenser les zones de prélèvements et évaluer la capacité de renouvellement de cette espèce a été mise en place en partenariat avec les chercheurs de l'Observatoire Hommes-Milieus du CNRS « un fleuve en partage ».

L'arouman : pour une meilleure connaissance de cette plante emblématique

La production de la vannerie se développe avec la mise en place de micro-filières artisanales. L'arouman étant régulièrement utilisé, deux espèces en particulier : l'arouman rouge (*Ischnosiphon arouma*) et l'arouman blanc (*Ischnosiphon obliquus*). Les deux poussent par "paquets" et peuvent atteindre 4 mètres de hauteur. Les tiges sont utilisées pour la fabrication de couleuvres, de hottes, d'éventails à feu, de tamis et autres confectios.

Ces objets de vannerie sont réservés à l'usage domestique mais avec le développement d'une filière artisanale, l'inventaire

de la ressource s'est révélé nécessaire ainsi que l'étude de son renouvellement naturel. Des placettes de suivi de la croissance ont été mises en place, fin février, par le Parc sur l'Oyapock et le Haut-Maroni en collaboration avec l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement).

L'étude consiste en une cartographie fine des zones de prélèvements des deux espèces à Twenké-Taluen sur le Maroni et Trois Sauts sur l'Oyapock et en une étude de l'écologie de la plante pour mieux connaître leur capacité de régénération dans des contextes de forte pression anthropique liée à la coupe des tiges.

L'arouman sous haute-surveillance

Avec l'aide des agents du Parc, Damien Davy, chercheur au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) a mis en place cinq placettes sur chaque site entre les mois de mars et de juin soit 10 en tout. Sous la conduite de Benoit Jean, chargé de développement local, les agents réalisent une fois par mois des mesures de croissance et constatent l'état physiologique des tiges, ils notent chaque prélèvement avec le nombre de tiges coupées.

En septembre, sur le Haut-Maroni, le dispositif a connu quelques bouleversements. Deux grandes placettes expérimentales ont brûlé sur environ 50 % de leur surface. Les étiquettes qui servent au suivi de croissance des tiges et au marquage ont fondu. Au lieu de deux ans de suivi de l'écologie des ces plantes, seulement quelques mois seront exploitables sur le modèle prévu. Plusieurs habitants ont parlé de l'effet bénéfique du feu sur les populations d'arouman qui repousseraient ainsi en plus grande quantité et débarrassé des anciennes tiges. Cet accident peut-être alors considéré comme un apport à l'étude en analysant la repousse d'un peuplement déjà bien connu après un brûlis.



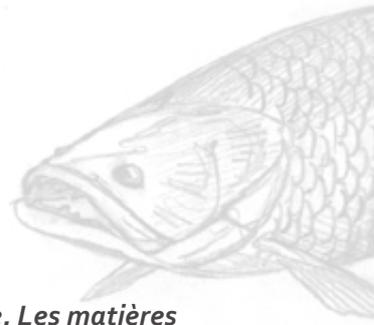
▲ Mise en place du dispositif de suivi de la croissance de l'arouman à Taluen par Kupi Aloike. Photo : J. Benamou



Mise en place du dispositif de suivi de la croissance de l'arouman à Taluen. ▲ Ici, Kupi Aloike, responsable de l'antenne PAG du Haut-Maroni et Pierre Alounawalé, moniteur forestier au PAG. Photo : J. Benamou



[3.2] MISSION CAMOPI ENQUÊTE SUR LES MATIÈRES EN SUSPENSION



Le mercure n'est pas la seule pollution liée à l'orpaillage. Les matières en suspension déversées dans les cours d'eau ont-elles aussi un impact sur les espèces aquatiques.

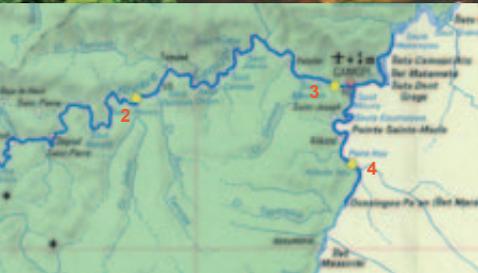
" La communauté amérindienne de Camopi est en colère, elle est excédée de voir que chaque matin, par endroit la couleur de l'eau a changé " explique Jean-Yves Chanel, habitant de Camopi et agent du Parc amazonien de Guyane.

Ce changement de couleur est dû à la turbidité de l'eau conséquence des activités d'orpaillage illégal sur les criques. Le Parc amazonien de Guyane a engagé une étude pour montrer les effets

des matières en suspension sur les populations de poissons et d'invertébrés de la rivière Camopi.

Par de nombreuses mesures des matières en suspension et de la turbidité, cette étude permet également de réaliser des indicateurs de suivi des milieux aquatiques qui pourront renseigner sur la présence éventuelle d'orpailleurs sur le territoire du Parc.

Confluence de la rivière Camopi et de l'Inipi.
A noter la couleur blanchâtre des eaux turbides à cause de l'orpaillage illégal.
Photo Ecobios (O. Tostain)



▲ Les 4 zones d'études.

Etudes des pollutions

Le parc national a mandaté le laboratoire Hydréco, pendant 6 jours du 24 au 30 avril 2009. Ils ont conduit ensemble une mission composée de trois membres Hydréco, quatre agents du Parc de la Délégation territoriale de l'Oyapock ainsi qu'une stagiaire du Parc travaillant sur le thème des milieux aquatiques. Un spécialiste en herpétologie était également du voyage.

Quatre stations de mesure ont été mises en place sur la crique Inipi, entre l'Oyapock et la Camopi.

Ce sont les mesures les plus importantes de la mission.

Les valeurs de turbidité ont été mesurées directement sur le terrain tous les kilomètres à partir du site 1 à l'aide d'un turbidimètre.

Les mesures de matières en suspension (MES) ont été réalisées tous les deux kilomètres à partir du même site. Les criques orpaillées ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

Sur chaque site, une trentaine de filets ont été posés afin de capturer un grand nombre d'espèces de poissons. Les prélèvements d'invertébrés aquatiques, considérés comme de très bons indicateurs de qualité des cours d'eaux, ont également été réalisés.

Des résultats à confirmer

Si la synthèse des résultats n'est pas encore aboutie, il est néanmoins possible de tirer quelques conclusions.

Sur un tronçon long d'environ 65 kilomètres, cette mission a permis de constater l'état de dégradation de plusieurs criques se jetant dans la Camopi, la plus polluée étant la crique Citron. Autres criques polluées : les criques Alicorne, Tampak et Alikéné. Certaines valeurs de turbidité observées apparaissent près de 26 fois supérieures aux valeurs des criques non polluées (crique Citron : 186 NTU et crique Jalbot : 7 NTU).

Pour interpréter avec précision l'impact des matières en suspension sur les populations de poissons, il conviendra de renouveler l'étude. Des analyses statistiques plus précises sont également attendues pour mesurer l'impact des matières en suspension sur les invertébrés aquatiques.

[3.3] DE NOUVELLES ESPÈCES DÉCOUVERTES À SAÛL

Un arbre aux origines andines, un amphibien au chant inconnu et de nouvelles orchidées, la commune de Saül au fur et à mesure révèle ses secrets et son extraordinaire richesse en biodiversité.



Un arbre andin au coeur de la Guyane

Erythrina poeppigiana c'est son nom. Avec ses fleurs rouges en période de floraison, on peut difficilement le manquer au milieu de l'océan vert guyanais. Olivier Tostain, directeur d'Ecobios, bureau d'étude prestataire du Parc, a découvert une importante colonie de cet arbre autour de Saül sur le bassin de la crique Limonade. Cette érythrine est un arbre rare en Guyane. Haut d'une quarantaine de mètres, l'arbre vit dans les zones inondables et ponctuellement sur les reliefs. Pour en savoir un peu plus sur

Une découverte surprenante surtout qu'aucune étude sur la flore de Saül n'avait mentionnée cet arbre dans la région. Deux espèces sont connues (*Erythrina fusca* et *E. amazonica*) en Guyane et une autre originaire d'Inde (*Erythrina variegata*), très cultivée chez nous. Mais l'analyse morphologique des échantillons feuilles, fleurs, fruits, leur comparaison avec l'ensemble des espèces inventoriées sur le plateau des Guyanes ont permis de révéler qu'il s'agissait bien d'une espèce d'arbre inconnue en Guyane française.

Un arbre pourtant familier des riverains qui l'appellent « immortelle »



Erythrine en fleur. *Erythrina poeppigiana* ▲
Photos Ecobios (T. Deville)

cet arbre et évaluer sa répartition, le Parc amazonien de Guyane a confié une mission d'étude au naturaliste d'Ecobios en avril et juin 2009.

L'étude révèle que la plus importante population d'érythrine est située dans les forêts inondables du haut bassin de la crique Limonade. Le reste est disséminé autour du bourg de Saül et sur les versants sud et ouest des Monts Galbao.

Elle est en effet originaire du piémont andin (du sud du Panama à la Bolivie) et du Venezuela, où il est utilisé comme arbre d'ombrage dans les plantations de café. Espèce introduite par l'homme ou espèce indigène ? Olivier Tostain penche pour la deuxième solution avec une explication biogéographique. En cause les fluctuations climatiques de la période du quaternaire. La forêt amazonienne a été soumise à des alternances climatiques, des périodes sèches ont créé des ruptures dans la continuité du manteau forestier (formation de savanes, incendies, érosion,...). Aussi, certaines espèces sensibles se sont maintenues dans des isolats, des zones humides et fraîches. C'est le cas pour Saül, "château d'eau de la Guyane", situé entre 300 et 400 m d'altitude à l'extrémité de reliefs répartis du centre du Guyana et du Suriname, jusqu'au Venezuela.

A ce jour, 3 % de la population *Erythrina poeppigiana* connue est protégée au sein de la zone de cœur du Parc amazonien de Guyane.

Les rainettes de la crique Limonade

Au cours de ces missions, pour le compte du Parc, l'équipe d'Ecobios a décelé la présence d'un amphibien au chant inconnu dans certaines zones inondables de la haute Limonade. Après des pluies importantes et des crues de la crique Limonade, des regroupements de rainettes ont été observés. Elles se réunissent en chœur de 5 à 15 mâles, sur deux secteurs particuliers, l'un autour d'une dépression en eau largement envahie d'herbes et l'autre non loin de là en limite de zone inondée au pied d'une colline.

Dans les deux cas, les rainettes sont postées sur la face supérieure des feuilles d'herbes, de bambous ou d'arbrisseaux, entre 30 à 120 centimètres au dessus du niveau de l'eau. Chaque individu n'est jamais plus proche de 50 centimètres d'un congénère. Elles ont été photographiées, leur chant a été enregistré et quatre spécimens collectés destinés

à rejoindre les collections du Muséum National d'Histoire Naturelle, et permettre les études génétiques ultérieures.

Ce batracien inconnu de la faune guyanaise représente une espèce ouest amazonienne, *Dendropsophus leali*, découverte dans les années 1960 au Brésil dans l'Etat du Rondonia dans des milieux ouverts et inondés.

Cette rainette est aujourd'hui présente au Brésil dans la partie supérieure du bassin amazonien et dans l'état du Roraima, au Pérou et en Bolivie à moins de 450 mètres d'altitude.

Elle fut découverte en Guyane par Christian Marty dans la vallée du Maroni en 2002 à Papaïchton et en 2005 à Antecume Pata. Elle est maintenant localisée également sur le bassin de la crique Limonade.

L'étendue de son habitat fait penser que le site de la haute crique Limonade peut représenter le bastion de cette espèce en Guyane.

Elle représente alors une addition importante au peuplement d'amphibiens de la région centrale en Guyane.



◀ *Dendropsophus leali*
Photo Ecobios (O. Tostain)



▲ *Psychopsis versteegianum*
Photo Ecobios (O. Tostain)

De nouvelles orchidées à Saül

Dans cette région de Saül, plusieurs orchidées nouvelles pour la Guyane ont été découvertes.

L'une d'entre elles est une épiphyte que l'on trouve dans les ramures des gros arbres sur les pentes et les crêtes qui dominent le bourg de Saül.

Elle fait partie du genre : *Platythelys querceticola* (Lindl.) Garay.

A ce jour, cette espèce n'est connue d'aucun échantillon dûment référencé en Guyane. Elle est de très petite taille, sa floraison est de plus particulièrement discrète.

Une petite orchidée terrestre a été collectée sur les flats de la Crique Limonade mais elle n'a pas encore été déterminée. Deux hypothèses sont avancées soit : *Ligeophila sp. nov.*, espèce supposée endémique de Guyane française et très rare globalement ou *Aspidogyne pumila*, espèce présente sur le Plateau des Guyanes mais pas encore validée en Guyane française.

Une autre orchidée terrestre a été découverte sur les sols drainés sur les pentes. C'est le genre : *Phragmipedium sp. nov.* vulgarisé aussi sous le nom des Sabots de Vénus. Les premières recherches sur son identité montrent son originalité, sa morphologie et sa coloration qui ne sont compatibles avec aucune des autres espèces du genre *Phragmipedium*.



[3.4] UNE CARTE DES HABITATS NATURELS FORESTIERS DE GUYANE EN DEVENIR

Pour une meilleure connaissance de la richesse de sa biodiversité, le parc national participe à un projet de recherche avec l'Office National des Forêts (ONF), des chercheurs de l'Herbier de Guyane (IRD) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Ce programme cherche à caractériser les habitats naturels forestiers en Guyane et sur le territoire du Parc, à partir de la géomorphologie et des sols, et à établir les liens entre la faune et ces habitats naturels.

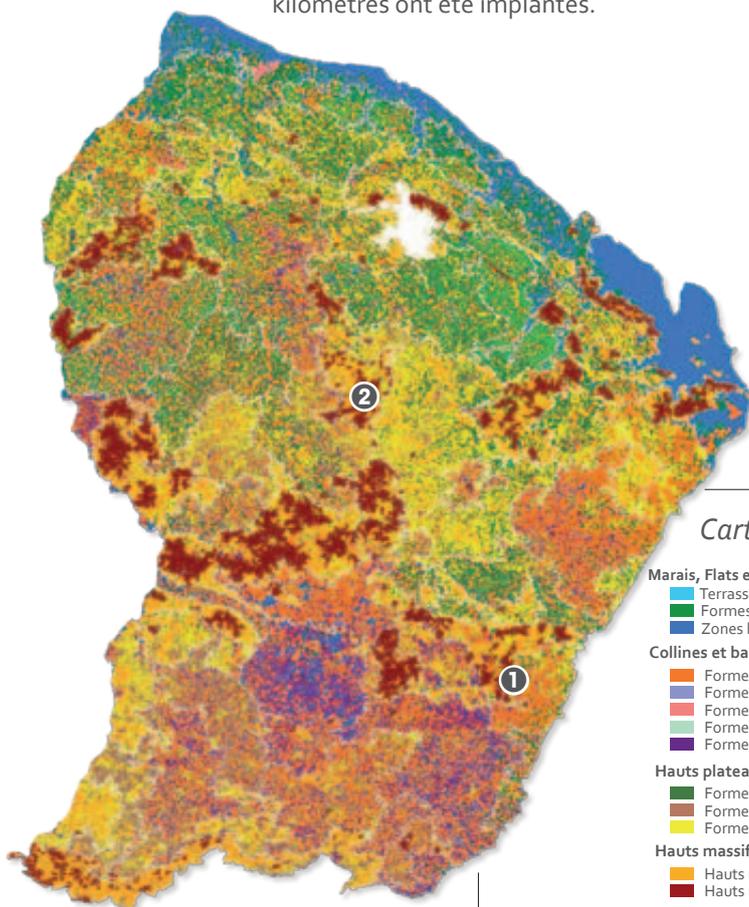
Quatre sites sont décrits sur le territoire pour réaliser une carte des habitats forestiers de Guyane. Les agents du Parc ont participé à deux missions. Ils ont ouvert des layons sur les sites de Toponowini ① et de Saut Parasol ②, pour la mise en place des dispositifs d'étude. La mission Toponowini s'est déroulée du 16 au 21 mars 2009. Le site de Toponowini autour du lac du même nom est situé en plein cœur du parc national à 44 kilomètres au sud-ouest de la commune de Camopi. Il fait partie de la région biogéographique dite « Région Centre et Est du Massif Tabulaire et de Camopi ». Quatre layons de 3 kilomètres ont été implantés.

Les agents de la Délégation de l'Oyapock, ont réhabilité une ancienne zone de poser hélicoptère et ont contribué à l'ouverture des layons et à la description des habitats forestiers.

Une autre mission a eu lieu à Saut Parasol du 26 mai au 05 juin 2009, en amont du fleuve Sinnamary, à l'entrée du cœur de Parc, sur la commune de Saint-Elie. Une équipe d'agents du Parc est remontée en pirogue jusqu'à Saut Parasol pour réhabiliter la zone de poser de l'hélicoptère, permettant l'organisation des deux étapes suivantes : la description des habitats et le comptage de faune.

Ces missions ont été l'occasion pour les agents du Parc de mettre en pratique leur connaissance de la forêt et de se familiariser avec les techniques et protocoles d'étude.

Les premiers résultats mettent en évidence des milieux, des espèces, et habitats forestiers très particuliers, qui viennent enrichir la connaissance de la biodiversité à l'échelle de la Guyane.



Carte géomorphologique

- Marais, Flats et terrasses**
 - Terrasses alluviales et flats
 - Formes multiconvexes hydromorphes
 - Zones hydromorphes ou marais
- Collines et bas plateaux**
 - Formes multiconvexes basses circulaires à elliptiques
 - Formes simples basses surbaissées
 - Formes multiconvexes de faible amplitude inférieur à 15m
 - Formes simples - tronconiques - demi-oranges
 - Formes multiconvexes basses en lanière
- Hauts plateaux**
 - Formes ovoïdes à elliptiques hautes
 - Formes simples hautes et inselbergs
 - Formes multiconvexes hautes en lanière
- Hauts massifs et échines avec piémont**
 - Hauts massifs aux formes multiconvexes
 - Hauts massifs - Barre sur roche dure



Comptage Faune par Kamran Khazraie, Technicien Ecologie du Parc. Photo PAG.

Hurlleur roux - *Alouatta seniculus*



▲ Réunion avec les agents du Parc pour les "enquêtes de pratiques de chasse". Photo PAG.

[3.5] RECENSEMENT DE LA FAUNE CHASSÉE

Le programme "Faune chassée" a été mis en place pour mieux connaître les pratiques de chasse des habitants du territoire du Parc et évaluer leur impact sur les populations de gibier à proximité des bassins de vie, l'objectif étant de réfléchir avec les communautés d'habitants aux mesures de gestion pour pérenniser la chasse de subsistance tout en préservant leurs ressources.

Cette étude, pilotée par le service Patrimoines naturels et culturels, concerne l'ensemble des bassins de vie du territoire. Elle fait l'objet d'un partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Observatoire Homme-milieu "Un fleuve en partage" du CNRS. Les objectifs et la méthode de ces projets ont été validés par le Conseil scientifique en octobre 2009. Les agents du Parc sont étroitement impliqués dans cette étude qui comporte deux volets :

- Des **enquêtes de chasse** auprès des habitants

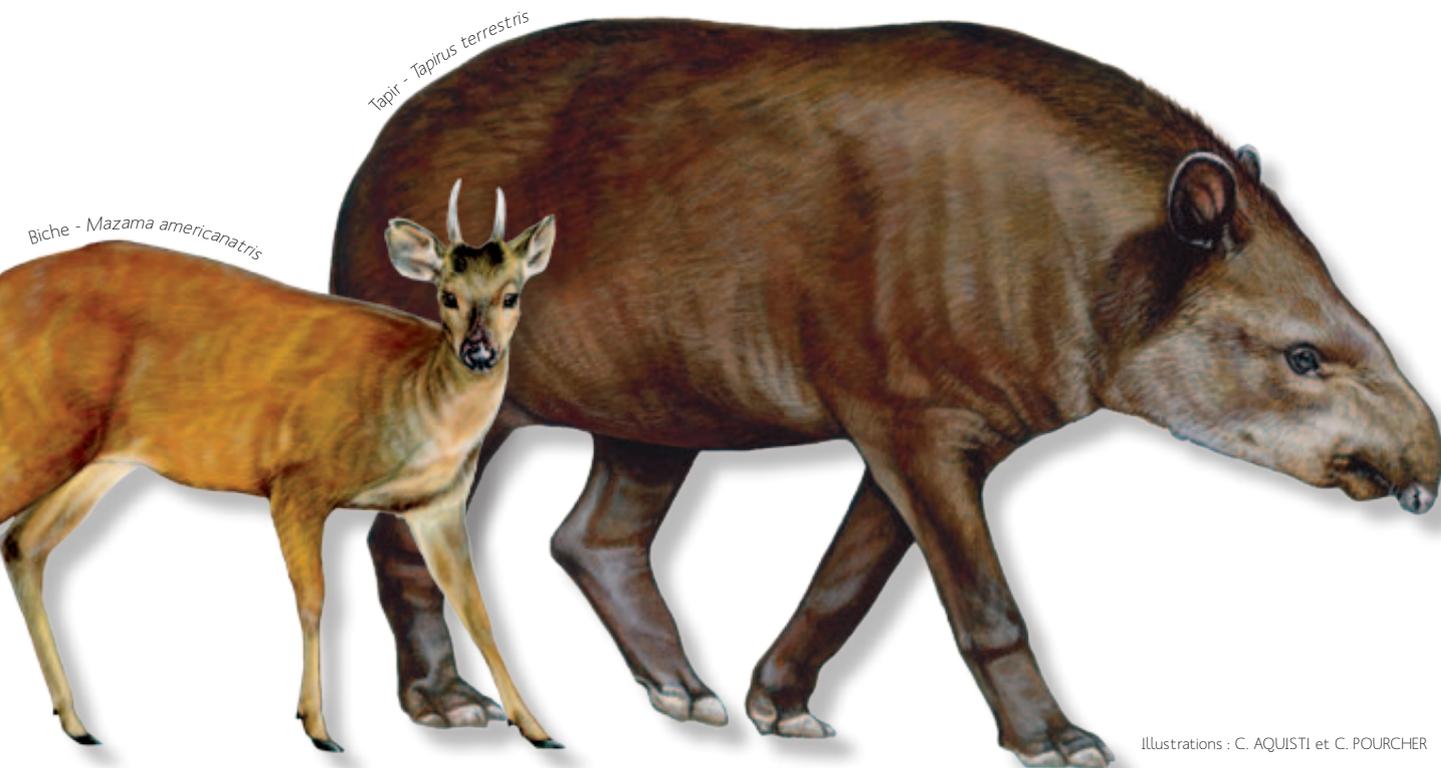
réalisées avec la participation des chasseurs, et des comptages pour suivre l'évolution des populations de gibier.

La mise en place de ces enquêtes a fait l'objet d'une longue gestation en concertation étroite avec les communautés locales en 2009.

- Dans la continuité du **comptage de faune** effectué en 2008 à Saül, ce sont les dispositifs de Papaïchton et Taluen qui ont été mis en place en 2009, les agents du Parc assurant l'ouverture des layons et l'inventaire des espèces.

Tapir - *Tapirus terrestris*

Biche - *Mazama americanatrix*



Illustrations : C. AQUISTI et C. POURCHER

UN COUP DE MAIN
DE L'UNION EUROPEENNE
POUR LE TERRITOIRE :
LEADER SUD.....29

EAU POTABLE :
LA SOLUTION
VIENT DU CIEL.....32

LE PARC AMAZONIEN
S'INTERESSE AUX
DÉCHETS.....33

SENTIERS.....34

ARTISANAT : GADEPAM
ET LE PARC NATIONAL
MAIN DANS LA MAIN.....35



ABSTRACT 4 *Local development of the Territory*

One of the stakes of the amazonian national park of French Guyana is to encourage economic development, local and lasting activities in dialogue with the population and in respect with its wishes, with its needs and its life styles. The LEADER SUD program validated this year benefits for 6 years of an amount of 2,2 millions of Euros from European funds. Carried by the national park, it will allow the south of French Guyana to access financings to sustain projects carriers.

The Park also contributes to structure micro-paths. In the artisanal domain, the establishment came closer to the Gadepam association to valorise traditional ability with as concrete action in 2009, the opening of a handicraft boutique in Maripa-Soula, and various operations led on the Park's territory and the Guyanese coastline. In the tourism field, The Park with different partners began to rehabilitate the trails of Saül.

The national park participates improving the south territory inhabitants' quality of life. Through partnership with local and national institutions, it made possible the setting up of recuperation rainwater vats in different gaps of the Haut-Maroni. During the garbage reduction week, the Park, with the associations and townships' help, sensitized the population to the garbage problematic.

DEVELOPPEMENT LOCAL DU TERRITOIRE

Un des enjeux du parc national est de favoriser le développement d'activités économiques, locales et durables en concertation avec la population et dans le respect de ses attentes, de ses besoins et ses modes de vie. Il s'agit, par exemple, pour le parc national aujourd'hui de contribuer à la structuration des micro-filières adaptées au rythme et au fonctionnement du territoire et d'accompagner des porteurs de projets dans le domaine de l'artisanat, de l'agriculture vivrière et du tourisme équitable et durable mais aussi de soutenir les collectivités dans la définition de leur projet de territoire alliant développement local et protection de l'environnement. Il est important d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Parc.



◀ LEADER :
Membres du Comité de programmation
du GAL Sud. Photo PAG

[4.1] UN COUP DE MAIN DE L'UNION EUROPEENNE POUR LE TERRITOIRE : LEADER SUD

Validé le 15 avril 2009, le programme LEADER Sud bénéficie d'un montant de 2.2 millions d'euros pour 6 ans. Porté par le Parc amazonien de Guyane, il va permettre au Sud de la Guyane d'avoir accès à des financements européens pour soutenir des projets de développement économique.

Ce programme européen est destiné aux territoires ruraux défavorisés pour la période 2009-2013, il vise à créer du Lien Entre des Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) et s'appuie sur les fonds européens FEADER.

Le fil rouge de ce programme LEADER Sud s'intitule : **Créer un véritable tissu économique en valorisant les ressources locales dans le respect des modes de vie.**

La candidature LEADER, portée et rédigée par le Parc amazonien de Guyane pendant un an, a été acceptée et validée le 15 avril 2009.

L'élaboration de la candidature du programme LEADER a abouti à la signature d'une convention, le 1^{er} octobre 2009 entre le Préfet (autorité de gestion), l'Agence de Service et de Paiement (ASP ex-CNASEA : organisme payeur), les co-financeurs (le Conseil Régional, le Conseil Général, le Centre National d'Etudes Spatiales) et le Parc amazonien de Guyane.

Cette convention a permis d'officialiser le programme LEADER Sud : le Parc va gérer l'enveloppe de 2,2 millions d'euros pour aider les porteurs de projet sur une période de 6 ans.

Ce programme est gouverné par le Groupe d'Action Local Sud (GAL Sud) qui est un ensemble de 34 partenaires émanant des secteurs public et privé qui œuvrent par leurs actions sur le territoire. Les membres du GAL Sud seront réunis une à deux fois par an pour faire un bilan de la programmation. Les membres seront également appelés à se réunir lors de comités techniques, qui statueront techniquement sur les projets présentés.

Au sein du GAL Sud, véritable pôle de compétences, siège le comité de programmation, composé de 14 membres nominativement nommés.

Le comité de programmation, organe décisionnel :

- **Examine les projets et attribue les aides**
- **Met en œuvre la stratégie LEADER**

Il se tient deux à trois fois par an dans chacune des communes du Parc à tour de rôle.

Enfin, la cellule animation LEADER, composée d'agents de développement du Parc amazonien de Guyane se charge de l'animation du programme, de monter et de présenter les projets au comité de programmation, ainsi que de suivre la consommation des fonds.

Début de mise en oeuvre

La mise en œuvre du programme passe par la structuration de l'équipe animation LEADER au sein du Parc amazonien de Guyane, avec un programme de formation entamé en 2009 (Saül les 21 et 22 octobre et à Maripa-Soula les 04 et 05 novembre 2009) et qui sera poursuivi en 2010.

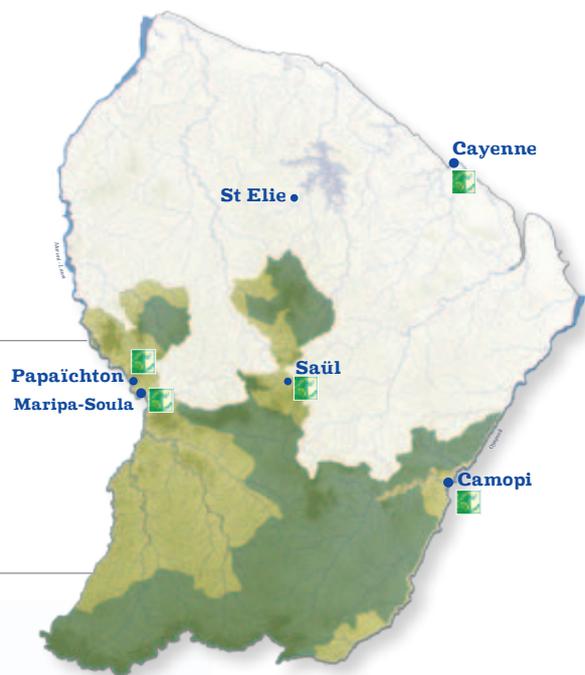
Le premier comité de programmation du GAL Sud s'est tenu à Maripa-Soula le vendredi 27 novembre 2009.

Deux projets ont été présentés. Le projet « Faire vivre le GAL Sud » porté par le Parc a été programmé.

Une quarantaine de projets potentiels toutes thématiques confondues ont été recensés. Les projets soutenus peuvent toucher des activités très différentes. Cela peut être par exemple : un porteur de projet qui souhaiterait créer une société de transport de marchandises sur le Maroni, ou une commune qui voudrait créer des sentiers touristiques.



Le programme LEADER va aussi rassembler les différents acteurs de terrain à travers le GAL sud et initier ainsi un travail de partenariat avec les institutions. Il s'inscrit dans le contexte de la réalisation de la Charte du Parc. C'est une illustration de ce que le Parc peut apporter de concret pour le développement du territoire.



Répartition des animateurs
Leader sur le territoire du Parc
amazonien de Guyane

- Zone Coeur du Parc
(Priorité protection)
- Zone de Libre adhésion
(Priorité développement durable)



« Ce nouvel espace d'échange a été constructif puisqu'il a permis de discuter des différents freins et contraintes liés à la capacité des porteurs de projets à réunir toutes les conditions pour bénéficier des aides du programme LEADER, et plus globalement des financements européens. Un travail devra donc être entamé en 2010 pour lever ces freins (accès au foncier, préfinancement,...) » explique Charlotte Loussouarn, chargée de projets complexes au Parc.

LE PARC NATIONAL DÉFINIT SES LIGNES DE SUBVENTION

Afin de cadrer les subventions attribuées par le Parc amazonien de Guyane, une instruction "subvention" a été élaborée et transmise à l'ensemble des agents du Parc le 15 septembre 2009.



"S'équiper pour l'abattis". Illustration C. POURCHER.

LE PARC NATIONAL REND COMPTE À LA DIREN

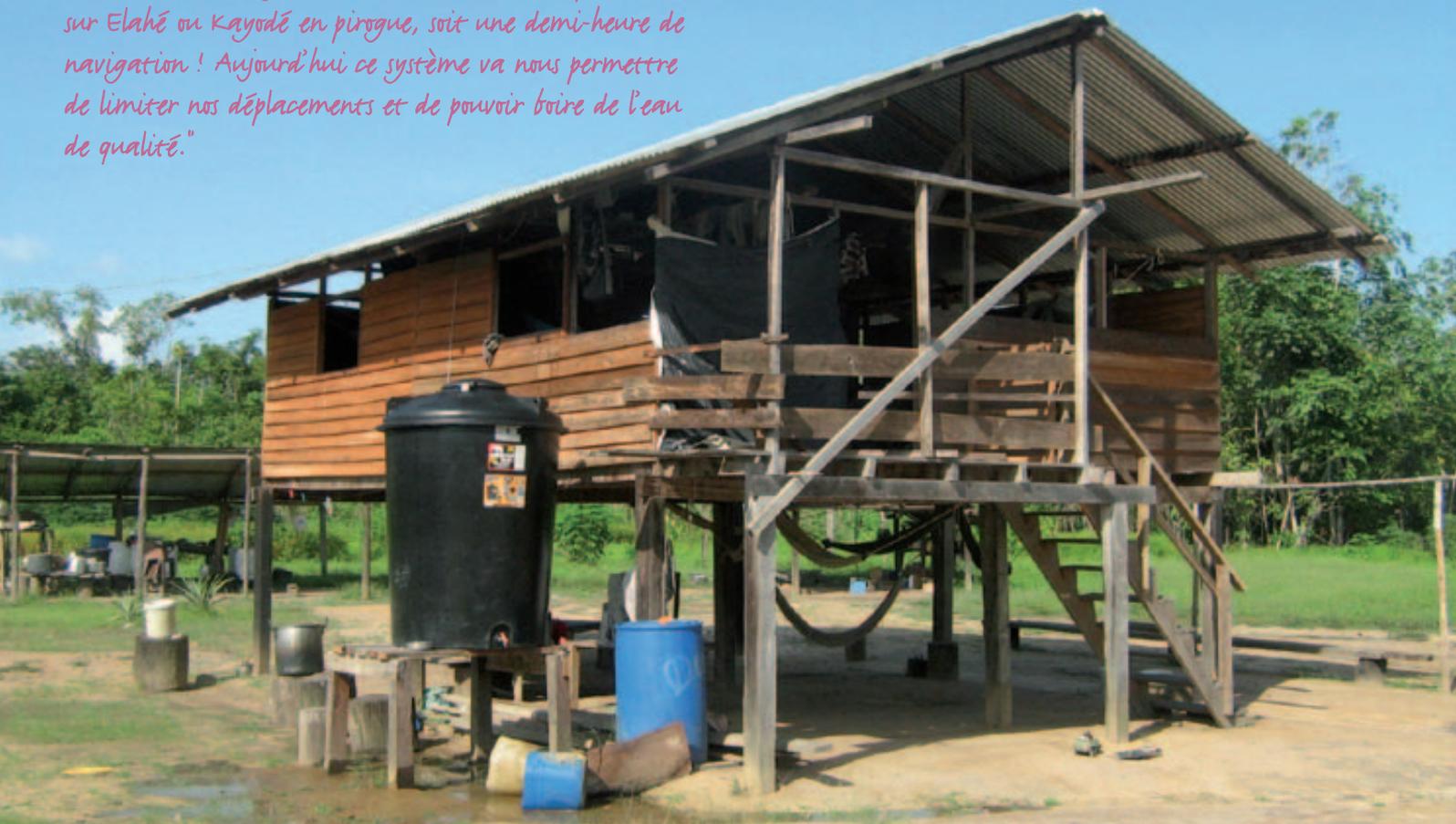
Dans le cadre du CPER (Contrat de Projet Etat-Région : contrat entre la Région et l'Etat sur 6 ans pour des investissements financiers), le Parc a signé un accord cadre avec la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en Guyane pour assurer le suivi des financements Parc fléchés au CPER 2007-2013. Le parc national transmet à la DIREN tous les 15 octobre de l'année toutes les opérations qu'il engage pour les actions du Projet d'établissement suivantes :

- 1- Mettre en place les infrastructures,*
- 2- Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation,*
- 3- Aménager des sites d'accueil du public,*
- 4- Créer des espaces d'accueil et d'exposition,*
- 5- Réaliser des publications, des aménagements et des évènements.*

SANTÉ POUR LE PARC

Après différentes sollicitations des partenaires sur des problématiques liées à la santé des populations, le Parc amazonien de Guyane a désigné Charlotte Loussouarn comme référente « Santé ». Dans la droite ligne de ces décisions, le Parc est inscrit comme membre du comité de pilotage du Groupement Régional Santé-Environnement et va participer à l'élaboration du Projet régional de santé, dans le groupe "santé en communes isolées", en vue d'améliorer l'offre de soins sur le territoire.

"Avant j'étais obligé d'aller chercher de l'eau potable sur Elahé ou Kayodé en pirogue, soit une demi-heure de navigation ! Aujourd'hui ce système va nous permettre de limiter nos déplacements et de pouvoir boire de l'eau de qualité."



▲ Cuve de récupération d'eau de pluie installée auprès d'une habitation. Haut-Maroni. Photo PAG

[4.2] EAU POTABLE UNE SOLUTION VENUE DU CIEL

Pour alimenter en eau potable certains écarts du Maroni, entre Maripa-Soula et Papaïchton, un système de cuves de récupération d'eau de pluie a été mis en place. Il devrait s'étendre également sur l'Oyapock.

L'accès à l'eau potable est un problème majeur pour les habitations isolées du Haut-Maroni ou du Haut-Oyapock. Pour s'alimenter, les habitants utilisent l'eau du fleuve. Souvent c'est au même endroit qu'on lave le linge, la vaisselle et qu'on fait sa toilette. L'eau de pluie est aussi récupérée mais dans de mauvaises conditions.

En 2007, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique a accordé une dérogation à la DSDS Guyane, sur la base des travaux communs DSDS/NBC SARL, pour autoriser l'usage de la récupération d'eau de pluie en Guyane, quand aucun réseau d'adduction d'eau potable ou de forage n'est disponible. Les communes de Maripa-Soula et Papaïchton ont donc souhaité étendre ce dispositif dans certains de leurs écarts.

Avec le soutien de la Région Guyane, de l'Office de l'Eau, de la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS), du Rotary, du Parc amazonien de Guyane et des communes concernées, la société NBC a

réalisé la première phase d'installation de cuves de récupération d'eau de pluie pour les sites isolés de ces deux communes.

Le parc national a soutenu cette opération d'une part, en finançant la logistique et d'autre part, en accompagnant la mise en œuvre des cuves sur le terrain avec la présence de quatre agents. Ces derniers ont assuré les traductions et fourni les explications aux bénéficiaires sur l'utilisation du matériel.

Le suivi sera assuré par ces agents du Parc basés sur le terrain, à Antecume Pata, Maripa-Soula et Papaïchton.

En tout 80 familles dont 60 du Haut-Maroni ont pu bénéficier de ces installations pour la modique somme de 80 euros, soit seulement 13 % du coût total de l'opération.

Des analyses de la qualité des eaux seront menées dans les 6 mois par le bureau d'étude. Prochaine étape, l'Oyapock, une cinquantaine de cuves seront livrées en 2010 à Camopi et Trois Sauts.



[4.3] LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE S'INTERESSE AUX DECHETS

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le parc national a organisé avec l'aide d'associations et de la municipalité deux journées de sensibilisation et de ramassage des ordures sur Maripa-Soula.

Appareils électroménagers, machines électroniques, boîtes de conserve ou bouteilles diverses sur le Haut-Maroni comme dans le reste de la Guyane, les déchets des produits de consommation courante issus du monde moderne s'accumulent dans la nature.

Le Parc amazonien de Guyane, avec l'aide de la mairie et des associations a donc mobilisé les habitants sur le sujet des déchets.

Les 27 et 28 novembre 2009 au bourg de Maripa-Soula, une cinquantaine de participants accompagnés des agents du parc national et de l'association Afikan Lutu ont sillonné les rues durant 3 heures, munis de gants et de sacs poubelles. Ils étaient suivis par le camion de la commune. Deux aller-retours du camion ont été nécessaires pour collecter tous les déchets jusqu'au dégrad principal.

Sur les villages du Haut-Maroni à Taluen avec l'association Kalipo et à Antecume Pata avec l'association Kepetomak Tamo, la mobilisation

a été plus forte encore, un véritable raz-de-marée avec une centaine de participants de tout âge ! Là aussi deux voyages d'une grosse pirogue ont dû rapatrier des ordures jusqu'à la décharge communale du bourg de Maripa-Soula. Le parc national souhaite pérenniser ces actions dans le temps.

Objectif : réaliser trois fois par an, une journée de sensibilisation et de ramassage des déchets à Maripa-Soula, Papaïchton, Taluen et Antecume Pata avec le soutien de la mairie, de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et de tous les partenaires intéressés.

En attendant un lieu de stockage, les ordures des sites isolés ont été transportées par pirogue vers la décharge municipale de Maripa-Soula lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, de véritables pirogues-poubelles.



« Conçus pour la promenade, la randonnée à la journée voire même l'itinérance, les sentiers nous permettent de découvrir cette grande forêt, ses criques, ses arbres vénérables et de pénétrer ses secrets au rythme de la marche... ».



▲ Les Monts Galbao. Photo PAG

[4.4] SENTIERS

Dans le cadre de ses objectifs de valorisation du territoire, le Parc amazonien de Guyane soutient la création et la réhabilitation de sentiers de randonnée, supports d'activité éco-touristique.

Réhabilitation des sentiers de Saül

Saül mise son avenir sur le tourisme durable.

Dans ce cadre, la commune a lancé un marché pour la réhabilitation de quatre sentiers de randonnée : Gros Arbres, Belvédère, Roche Bateau et Monts La Fumée.

Cette initiative fait suite à des rencontres depuis 2008 avec différents partenaires tels que le Conseil Général, le Comité du Tourisme de Guyane, l'Office National des Forêts et le Parc amazonien de Guyane.

Le Parc s'est fortement impliqué dans l'opération par son assistance technique et un co-financement important. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2012.

Des sentiers de découverte sur le Maroni ?

Il n'existe pas aujourd'hui de sentiers de découverte sur les communes de Maripa-Soula et Papaïchton. Développer des sentiers pour permettre aux habitants et aux visiteurs de découvrir la commune, est une volonté conjointe du parc national et de l'équipe municipale. Des agents de la Délégation territoriale du Maroni ont engagé une série de prospections de sentiers pour évaluer les potentiels et être à même de proposer un plan d'action à la commune. Ces reconnaissances de terrain ont permis aux agents de compléter leur formation à l'utilisation du GPS.

A Papaïchton, les agents du Parc ont réalisé un repérage approfondi de ce qui pourrait devenir le sentier La Source, situé à proximité du bourg. Le relevé de l'itinéraire ainsi qu'un premier layonnage ont été réalisés. Ces éléments permettront de faire prochainement une proposition à la commune.



▲ Etat de la signalétique actuelle des sentiers. Photo PAG

LAYON CARBET MAÏS

Les agents de Saül en partenariat avec le Centre Educatif Renforcé de Guyane ont entrepris le nettoyage du tracé en reprenant le trajet d'origine de cet ancien chemin de ravitaillement de la région. En septembre et octobre 2009, 15 kilomètres de layons ont été nettoyés.

[4.5]

ARTISANAT

GADEPAM ET LE PARC NATIONAL MAIN DANS LA MAIN



▲ Enseigne de la boutique Gadepam.
Photo PAG

L'association Gadepam et le Parc amazonien de Guyane ont un objectif commun : la valorisation de l'artisanat traditionnel des communautés du sud de la Guyane. Ils sont maintenant liés par une convention.

Le 30 septembre 2009, le Parc amazonien de Guyane et l'association Gadepam ont signé une convention cadre ayant pour but de formaliser les engagements des deux partenaires pour la valorisation des savoir-faire traditionnels présents sur le territoire du Parc. Elle a été conclue pour une durée de deux ans. Objectif : arriver à structurer une filière artisanale de qualité qui respecte le mode de vie des habitants.

Concrètement, le Parc apporte son soutien logistique par l'intermédiaire de ses moyens de transports et de ses agents qui vont identifier les artisans et donner leur avis d'expert pour le choix des objets. Le Parc apporte également un soutien financier aux actions de Gadepam qui concourent à l'acquisition des objets. L'association contribue également à la vente et à la promotion des objets artisanaux issus du territoire du Parc amazonien de Guyane.

Une Boutique d'artisanat à Maripa-Soula

Parmi les différentes actions menées en partenariat entre l'association et le parc national en 2009, il y a la création d'une boutique artisanale à Maripa-Soula, qui a ouvert ses portes le 26 août 2009.

L'association Gadepam avait déjà l'expérience de la mise en place d'une boutique d'artisanat solidaire à Cayenne et la constitution d'un réseau d'artisans. Mais elle a rencontré des difficultés pour l'acheminement des productions et le paiement des artisans. Fanny Léon, chargée de développement local au Parc amazonien de Guyane a oeuvré pendant plusieurs mois à la mise en place de la structure : recherche d'un local, aménagement et recherche des partenaires pour assurer la création d'un emploi d'animateur de vente. Les artisans bénéficient maintenant d'un lieu d'échanges et de vente pour leurs productions. En 6 mois, une quarantaine d'artisans se sont inscrits dans cette démarche équitable. La population dispose dorénavant d'une vitrine de son artisanat à destination des touristes et aussi des résidents qui sont nombreux à avoir franchi le seuil de la porte.

FOIRE DE MARIPA-SOULA



La seconde édition de la foire artisanale de Maripa-Soula du 13 juin 2009, sous l'égide du Parc amazonien de Guyane, fut un succès populaire.

Avant même l'ouverture officielle, les visiteurs se sont pressés aux portes du gymnase de Maripa-Soula pour acheter les différentes productions.

Poteries, colliers, bancs "kololo", cassette "kapalu", ciel de case "maluwana"... L'artisanat wayana était très présent ainsi qu'un artisan de Camopi. A partir de midi, le public changea avec une plus forte participation de la communauté aluku venue assister aux animations culturelles et musicales animées par le groupe Won Ton Melody.

Le partenariat du parc national avec l'association Afiikan Lutu a très bien fonctionné : organisation de la manifestation, programmation des animations, gestion des déchets et nettoyage de la salle.

L'EXPO PIERRE VERGER VOYAGE SUR LE MARONI.....	37
FESTIVAL BUSI KONDE SAMA.....	38
RENAISSANCE DU TUKUSIPAN DE TALUEN.....	39
CAMOPI DÉVOILE SON PATRIMOINE.....	40

5

RECONNAISSANCE DES IDENTITÉS CULTURELLES

ABSTRACT 5

Recognition of cultural identities

In 2009, the Amazonian Park of Guyana concretized its engagement to guarantee the respect of the life styles of the inhabitants' communities of the territory. It encouraged initiatives driving to the recognition and valorisation of their cultural identities and their heritages.

Thus, on the Haut-Maroni, the national park came with the Kalipo association in the reconstruction of the Tucusipan (common carbet) of Taluen. This project mobilized the collective helping to recover the old architectural ability.

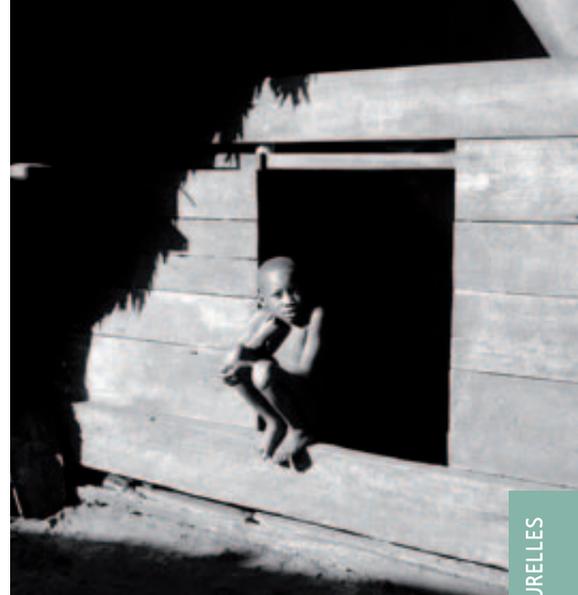
Handicrafts, music, the Busi Konde Sama Festival, which was held at Cayenne's botanical Garden, made the river cultures resound on the coast-line.

The exceptional pictures of Pierre Verger's photographic exhibition, "a bridge over the Atlantic", circulated on the Maroni as projections. Through these photographs from the thirties to the fifties recalling the strong ties uniting Africa and the Afro-American cultures, the "businengues" publics have travelled in the time.

The Heritage days which took place in September were also an opportunity to sensitize the inhabitants of the Haut Oyapock to the wealth of their material heritage, in a dialogue between museums pieces and contemporaries know-how.

En 2009, le Parc amazonien de Guyane a concrétisé son engagement à garantir le respect des modes de vie des communautés d'habitants du territoire.

Notamment, il a encouragé les initiatives conduisant à la reconnaissance et à la valorisation de leurs identités culturelles et de leurs patrimoines, aussi bien localement qu'à l'échelle de la Guyane toute entière, dans une dynamique d'ouverture et de co-existence de références culturelles diverses.



Soirée de projection à Maripa-Soula. Photo PAG ▲ ▲ Suriname - 1948. Photo Pierre Verger.

[5.1] L'EXPO PIERRE VERGER VOYAGE SUR LE MARONI

Après une présentation sur le littoral, à la Préfecture de Cayenne et à Saint-Laurent, l'exposition photographique Pierre Verger a été projetée sur le Maroni en juillet 2009 avec le soutien du parc national.

Du 13 au 18 juillet 2009, les communautés bushinengué ont été conviées à un véritable voyage culturel, un saut à travers le temps. Une sélection des photographies de l'exposition Pierre Verger, *Un Pont au dessus de l'Atlantique*, ont été projetées dans sept villages du Maroni depuis Maripa-Soula jusqu'à Grand Santi en passant par Nouveau Wakapou, Papaïchton et Loka ainsi que dans quelques villages du Suriname. Les agents de la Délégation territoriale du Maroni, ont assuré la logistique de l'opération et l'organisation des projections. Ces clichés exceptionnels mettent en évidence les liens forts qui unissent les sociétés africaines du Golfe du Bénin et les populations afro-américaines. Pierre Verger, pho-

tographe-voyageur et ethnologue a réalisé la plupart de ces photos dans les années 1930-1940. L'association Engrage a mis en place cette exposition en rassemblant des clichés inédits du photographe. Ces projections ont remporté un vif succès auprès du public sur le Maroni. Les autorités coutumières, les jeunes comme les adultes ont été très attentifs. Ils attendent maintenant un retour des photographies et films réalisés par le géographe Jean Hurault durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle sur le Maroni. Les anciens s'en souviennent encore.



FÊTE DU PANGUI

Le 10 octobre à Maripa-Soula, l'association Afiikan Lutu a organisé la 8^{ème} édition du Pangui Uman Festi. Le Parc amazonien de Guyane a tenu un stand lors de la manifestation. Il s'agissait de valoriser la tenue traditionnelle et de mettre à l'honneur les femmes, de Maripa-Soula à Cottica, habillées de leurs plus beaux Pangui pour l'occasion. Une journée rythmée par l'élection de la Miss Pangui avec au programme des chants et danses traditionnels, ainsi qu'une exposition de l'art boni.

FÊTE DE PAPAÏCHTON

Le parc national est venu en aide à l'association Ketebe pour l'organisation de la fête communale de Papaïchton du 26 au 30 août. Les agents de l'antenne de Papaïchton du Parc ont assuré l'accueil et l'information du public (environ 300 personnes contactées) avec les dépliants Charte. François Bagadi a commenté les cartes et expliqué le zonage du Parc. Daniel Bagadi et Touine Kouata, ont organisé différents jeux pour les jeunes autour de la création du Parc et de la commune.

[5.2] LE BUSI KONDE SAMA UN FESTIVAL GRANDEUR NATURE

L'association Lavi Danbwa a organisé le festival Busi Konde Sama, le rendez-vous des musiques et des arts traditionnels de Guyane au jardin botanique de Cayenne. L'occasion pour le parc national de mettre en avant les productions des artisans du sud de la Guyane.

Des milliers de personnes ont arpenté les allées du Jardin Botanique de Cayenne ce samedi 26 septembre 2009. L'association Lavi Danbwa, avec le soutien du Parc, y organisait la 2^{ème} édition du festival Busi Konde Sama (Peuples vivant en société dans la forêt). Objectif: valoriser l'artisanat, les musiques et les danses traditionnelles de Guyane en permettant l'expression d'une grande variété de groupes musicaux et des échanges entre ces derniers. Le Parc amazonien de Guyane a participé à l'organisation de cette rencontre dans l'île de Cayenne. Une occasion de toucher les habitants du littoral, à la fois pour faire connaître le ter-

ritoire du Parc et ses cultures, pour diffuser les productions des artisans du Maroni et de l'Oyapock (vannerie, perlerie, travail du bois et broderie) et pour expliquer les missions et les actions du parc national.

Le Parc a permis à une trentaine d'artisans de Maripa-Soula, Papaïchton, Camopi (Aluku, Wayana, Wayampi et Téko), de se déplacer et de se loger sur le littoral.

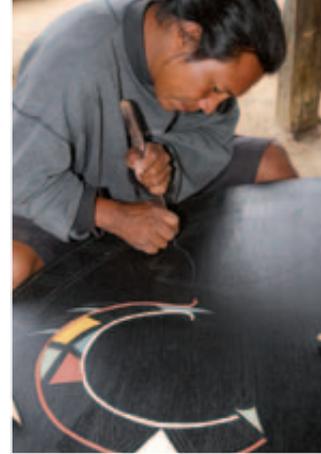
Le Parc a mis en place une dizaine de stands, incluant l'association Gadepam dans un village artisanal ouvert de 9h à 19h.

Une série de conférences a eu lieu à l'Encre dans le cadre de ce festival.

Le parc national a organisé une table ronde sur le thème de la valorisation culturelle et économique des savoir-faire, une priorité pour le Parc amazonien de Guyane, Catherine Corlet, chef du service développement durable et des représentants de l'Oyapock et du Haut-Maroni, ont animé cette table-ronde devant une centaine de personnes. La manifestation s'est prolongée par des concerts de musiques et danses traditionnelles. Des groupes amérindiens, bushinengués, et créoles ont fait vibrer le nombreux public présent au jardin botanique jusqu'au bout de la nuit. Un franc succès qui en appelle d'autres. Le rendez-vous est pris pour 2011.



◀ Danseurs de l'association Lavidanbwa, originaires du Haut-Maroni. Photo Jody Amiet



[5.3] RENAISSANCE DU TUKUSIPAN DE TALUEN

Le village de Taluen était orphelin de son tukusipan, ce carbet communautaire traditionnel wayana. La reconstruction du tukusipan a commencé en juillet 2009 sous l'impulsion de l'association Kalipo et du Parc amazonien de Guyane qui les accompagne dans leur projet.



▲ Construction du tukusipan. Photos Natacha Malataverne

Avec ses 13,5 mètres de diamètre, le tukusipan de Taluen sera le plus imposant du fleuve. Sa construction répond à un besoin de transmission d'une culture qui est en train de se perdre. La préservation des savoirs et savoir-faire traditionnels fait aussi partie des missions du Parc amazonien de Guyane.

Lieu de rassemblement pour les cérémonies, les fêtes, il est aussi un carbet d'accueil pour les visiteurs en pays wayana. Aïmawalé Opoya, coordinateur socio-culturel au Parc amazonien de Guyane est en charge de ce projet.

Une tradition millénaire

Les agents du Parc du Haut-Maroni ont donc apporté leur aide aux membres de l'association et participé aux différentes étapes du projet : recherche de matériaux, préparation et construction.

« Les feuilles assemblées par deux ou trois sont tressées puis superposées comme des tuiles »

Le tissage de feuilles est l'étape la plus longue dans la construction du tukusipan, elle est aussi très technique. Trois essences ont été utilisées pour l'armature du carbet : le Wacapou pour les piliers, des bois bonis (Meikolo-wewe) pour la charpente, et des bois rouges, que l'on utilise aussi pour la fabrication de cannes à pêche.

Le chantier, qui a débuté en juillet 2009, devrait s'achever courant 2010. Il ne restera plus qu'à placer le ciel de case au sommet, pièce maîtresse de l'édifice, façonnée par les mains d'Aïmawalé Opoya et faire une fête pour l'inaugurer.

LES WAYANA DERRIÈRE LA CAMÉRA

La construction du tukusipan fera l'objet d'un film. Un projet conduit par l'association Kalipo et le Parc. Afin de sensibiliser la communauté amérindienne de Taluen à l'écriture de l'image, l'association Multimédia d'Awala-Yalimapo (AMDAY) s'est rendue au village en septembre et

en novembre derniers. Deux sessions de deux semaines ont été organisées afin de former les agents du Parc amazonien de Guyane aux techniques de cadrage, de prise de vue et à la prise de son.

" L'objectif est de leur donner un moyen de s'exprimer, ce projet

participe à la préservation de la culture amérindienne", explique Maurice Tiouka, président de l'association AMDAY. Durant la formation des photos ont été prises, elles seront exposées prochainement à Cayenne.

[5.4] CAMOPI DÉVOILE SON PATRIMOINE

Le 18 septembre 2009, Camopi a participé aux Journées Européennes du Patrimoine. Les agents du parc national en partenariat avec la Municipalité et l'association des Amis de l'École de Camopi (AMECAM) ont organisé plusieurs animations dans le bourg.

Les savoir-faire Téko et Wayäpi étaient à l'honneur à travers une exposition d'objets artisanaux et archéologiques.

Pour préparer cette journée, Jérémy Mata et Jammes Panapuy, agents du Parc, se sont chargés d'acheminer depuis Cayenne les vitrines d'exposition. Ils ont ramené également des objets prêtés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Musée des Cultures Guyanaises (MCG). Une partie d'entre eux avaient été fa-

briqués par des artisans de Camopi.

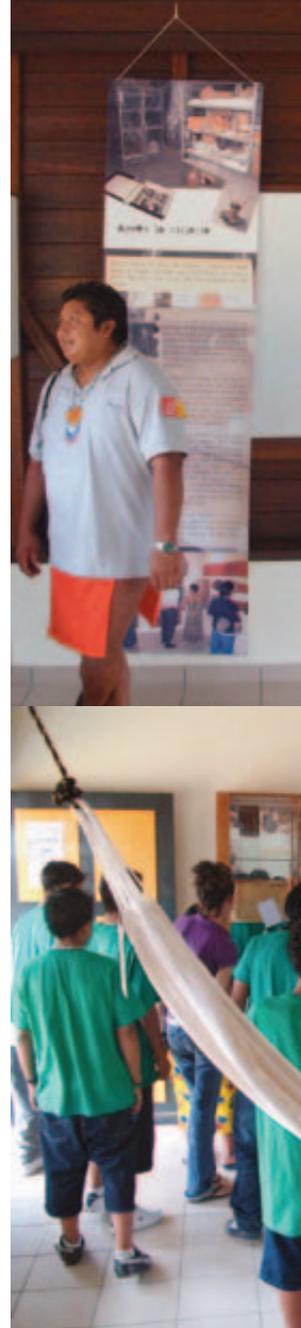
Sous le carbet traditionnel, les agents du Parc aidés par Gérald Migeon, conservateur régional de l'archéologie, ont reconstitué un carbet-cuisine. Tous les ustensiles téko et wayäpi de la vie quotidienne étaient représentés. Les agents se sont relayés pour expliquer aux enfants de l'école toutes les étapes de la fabrication du manioc, de sa culture à sa consommation, et aussi l'utilisation de différentes vanneries.

Des objets redécouverts

Au collège, une exposition présentait des anciennes photographies de Trois-Sauts réalisées par Pierre et Françoise Grenand du temps où ils y vivaient ainsi que des photos d'objets artisanaux prêtés par le Musée du Quai Branly à Paris (L'art wayäpi à travers les photos du Quai Branly). Poteries, haches emmanchées, toutes les vanneries liées au manioc, des textiles en coton (hamacs, porte-bébés) ainsi que des bancs totem, des cordes à arc, des pagaies étaient les objets exposés.

Les agents du Parc ont présenté ces objets aux enfants et leur en ont expliqué les utilisations.

Les habitants ont été satisfaits de cette manifestation, car cette journée a permis de valoriser leur patrimoine matériel, leur histoire, leur savoir et savoir-faire. Les enfants ont été sensibilisés à leur culture et ils se sont rendus compte que l'artisanat pouvait représenter des métiers d'avenir et une source de revenus. Par les photos anciennes des "Grenand", les habitants ont redécouvert des objets qu'ils croyaient perdus et qu'ils ne fabriquent plus. Ils se sont alors remis à les fabriquer pour les vendre.



COLLOQUE ICOMOS



Jammes Panapuy, adjoint, et Vincent Piron, chef de la délégation territoriale de l'Oyapock. Photo PAG

Vincent Piron et Jammes Panapuy se sont rendus dans le nord de la France, à Calais, les 15 et 16 octobre, à l'invitation d'Icomos France dans le cadre d'un colloque international sur " les valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pourquoi un site est-il grand ? ". Icomos, c'est le Conseil International des Monuments et des Sites, une organisation

non gouvernementale (ONG) qui travaille auprès de l'UNESCO pour la valorisation, la conservation et la restauration du patrimoine culturel, des monuments et sites. Les deux agents du Parc sont intervenus dans un atelier qui traitait de « la parole des habitants » dans différents processus de classement de site. Ils ont pu expliquer ainsi la

prise en compte de cette parole dans le processus de création du Parc, dans le cadre de la mise en place de la Charte et du déroulement des Conseils d'habitants. Vincent et Jammes ont pu visiter à Calais le Grand site des deux Caps, Blanc-Nez et Gris-Nez, à 30 kilomètres en face de l'Angleterre.



DES WAYËPI DU BRÉSIL À CAMOPI

Une dizaine de jeunes Wayãpi du Brésil accompagnés par Dominique Tilkin Gallois, membre du conseil scientifique du Parc, se sont rendus à Camopi. Jérémy Mata agent de la Délégation territoriale de l'Oyapock, les a guidés durant leur séjour. Ils ont visité ainsi la mairie et La Poste du bourg. Une rencontre très enrichissante car le mode de vie des Wayãpi du Brésil est différent de celui des téko et wayãpi de Guyane.

Dans le pays voisin, par exemple, ils continuent à porter tous le kalimbé traditionnel et à l'école, ils apprennent la langue orale des Wayãpi.

Ils se sont ensuite réunis pour échanger sur la problématique de l'orpillage illégal. Par la suite, Jérémy Mata leur a présenté le Parc amazonien de Guyane et la réglementation concernant le zonage du Parc.

RENCONTRES TRANSFRONTALIÈRES À SAINT-GEORGES

Du 1^{er} au 4 décembre 2009 se sont tenues les 2^{èmes} rencontres transfrontalières à Saint-Georges de l'Oyapock. La plupart des agents du Parc amazonien de Guyane de la Délégation territoriale de l'Oyapock étaient présents durant la journée du 3 décembre. Toutes les ethnies amérindiennes étaient représentées, du Brésil, du Surinam et de Guyane. Il y avait également des membres du WWF, de l'Office National des

Forêts, de l'Institut de Recherche et Développement (IRD), de la municipalité de Saint-Georges et ses invités.

Quatre grands thèmes ont été identifiés durant ces rencontres: l'orpillage illégal, l'agriculture vivrière, l'artisanat, la chasse et la pêche. Ils ont fait l'objet d'ateliers de travail auxquels ont participé les agents du Parc.

Musique et danse traditionnelle amérindienne. Photo PAG ▼



DES KALÍ'NA SUR L'OYAPOCK

Une vingtaine de personnes de l'association Kulalasi, un groupe culturel d'Awala-Yalimapo, s'est rendue à Camopi, du 25 au 27 août 2009 pour les rencontres « Otawanon 2009 » (rencontre de familles en kalí'na). Une piroque du Parc et une autre de la commune ont transporté la délégation kalí'na de Saut-Maripa à Camopi à l'aller et au retour. Des manifestations ont eu lieu toute la journée du 26 août, avec des danses traditionnelles kalí'na et wayãpi, des matchs de football et un échange autour du cachiri. Les habitants d'Awala-Yalimapo ont pu visiter le village de Camopi.

RESSOURCES HUMAINES.....	43
LOGISTIQUE, EQUIPEMENT ET IMMOBILIERS.....	44
PLAN DE FORMATION POUR LES AGENTS.....	46
DIALOGUE SOCIAL.....	46

UNE COMMUNICATION EN ORDRE DE MARCHE.....	47
LE PARC NATIONAL SUR GRAND ECRAN.....	52
BUDGET.....	54
LE PARC NATIONAL DOTE DE SON CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	56



6

LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

ABSTRACT 6

The life of the national park board

The Amazonian Park of French Guyana pursues its growth. 18 new agents joined the Park. To December 31, 2009, 80 agents are counted within the board. The national park put a first training plan in place for its agents.

The different equal authorities, privileged structures for social dialogue, have been installed within the Board.

Some important investments have been made for purchasing lands and real estate infrastructures, thus, the Park hears to perpetuate its implantations on the territory. The materials and various facilities needs also required consequent financing for the board.

The communication service of the Park has enriched itself and a cinematographic branch is being set up. A writer director began a documentary on the Park, he already achieved a «video clip» presentation and DVD archives on the national park.

The scientific council saw the day in the beginning of the year. In 2009 the Amazonian Park's budget was more than 11 millions of Euros.

Le Parc amazonien de Guyane continue de grandir. L'année 2009 a été marquée par l'acquisition de terrains et l'installation dans son nouveau siège. La mise en place des infrastructures dans les communes du parc national est à la mesure des difficultés du territoire. Autre axe privilégié, la formation des hommes, la communication. Enfin, le Parc a installé les instances paritaires et le Conseil scientifique a vu le jour.



▲ Equipe du Parc amazonien de Guyane, le 17 décembre 2009. Photo Mirto Linguet

[6.1] RESSOURCES HUMAINES

L'effort de recrutement se poursuit. L'équipe du parc national est constituée de 80 agents au 31 décembre 2009.

47 agents sont en place dans les trois Délégations territoriales dont 23 à la Délégation du Maroni, 17 à celle de l'Oyapock et sept à celle du Centre. L'équipe de l'Oyapock a accueilli deux nouvelles assistantes relais, un moniteur forestier et un agent mécanicien aide-logisticien.

Deux assistantes relais ont rejoint l'équipe du Maroni, un agent a été promu en tant que coordinatrice socio-culturelle. Un mécanicien aide-logisticien a également rejoint la Délégation.

Deux moniteurs forestiers ont pris leur fonction à

la Délégation territoriale Centre dont un chargé de la mise en place de projets et d'outils à l'éducation à l'environnement en lien avec le siège. Le chef de la Délégation territoriale a pris ses fonctions en septembre 2009.

Le siège compte 33 agents, des collaborateurs spécialisés sont venus renforcer les services Patrimoines Naturels et Culturels, Développement Durable et le Secrétariat Général qui travaillent essentiellement au soutien des Délégations territoriales. Le Parc poursuit son recrutement.

Nombre de postes au 31 Décembre 2009

Catégorie	Titulaires	Contractuels	Total
A	5	15	20
B	3	14	17
C	8	35	43
Total	16	64	80

Répartition par site au 31 Décembre 2009

Localité	Titulaires	Contractuels	Total
Siège	8	25	33
Maroni	5	18	23
Oyapock	2	15	17
Centre	1	6	7
Total	16	64	80

Résidence d'origine des agents avant leur prise de poste au 31 Décembre 2009

Guyane	Littoral	24
	Communes de l'intérieur	44
Autres	Hexagone	10
	DOM / Etranger	2
Total		80

PERSPECTIVES 2010

Un fort accent sera mis en 2010 sur la formation de ces nouveaux agents pour les intégrer de façon durable et efficace dans leur fonction au sein du Parc.

Des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) seront également mis en place pour permettre à des personnes faiblement qualifiées d'intégrer un poste et de bénéficier d'une expérience leur permettant, à l'issue de leur contrat, de retrouver plus facilement un emploi.

De 22 agents fin 2007, le Parc compte 80 agents fin 2009, un grand bond en avant mais un recrutement qui n'est pas encore clôt. 85% des agents étaient résidents en Guyane avant leur prise de poste.

[6.2] LOGISTIQUE, ÉQUIPEMENT

Le parc national est en pleine phase de croissance, les besoins en matériels et équipements divers sont très importants. Les infrastructures immobilières et le foncier sont un enjeu crucial. De gros investissements ont été réalisés en 2009.

Le Secrétariat Général a réalisé plus de 1000 commandes en 2009.

La fonction achat du service s'est chargée de centraliser les demandes, la prospective des besoins, la mise en concurrence des fournisseurs et la réalisation des achats.

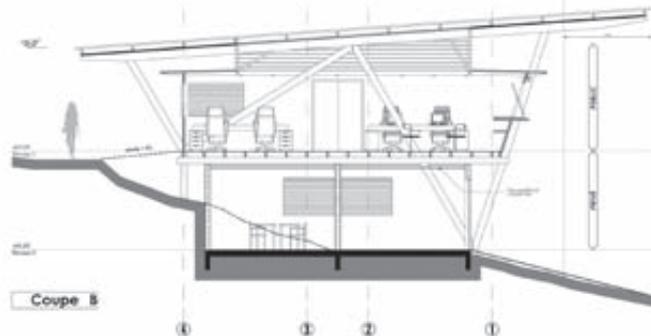
Les bons de commande font état d'achat pour du matériel de terrain (hamacs, moustiquaires, jumelles,...), en audio-vidéo (appareils photos, vidéoprojecteurs...), en informatique (ordinateurs, imprimantes...), en outillage (échelles, tronçonneuses...), en mobiliers (bureaux, armoires...) et des articles d'équipement pour les agents (touques, sacs étanches, lampes frontales, vêtements...)

La fonction achat gère les Marchés (MAPA, les marchés à procédure adaptée, selon le code des marchés publics).

Sur les 1000 commandes réalisées en 2009, on compte :

Six MAPA pour la construction d'un bâtiment de bureaux et un bâtiment de stockage de carburant à Camopi, pour l'achat de quads et de motos, pour une étude d'impact sur les matières en suspension sur la rivière Camopi, pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des données géographiques, et l'achat de matériels de réseaux et téléphones VOIP.

L'envoi de ces matériaux sur le vaste territoire du Parc implique une logistique lourde et des coûts de transports importants. Le Secrétariat Général a ainsi sollicité les vols cargos d'Air Guyane mais aussi les avions de l'Armée de l'Air, des avions privés et des transports par pirogue.



▲ Plan en coupe du projet de la maison du Parc à Camopi. Groupe JAG.

ACQUISITION DU SIÈGE

A Rémire-Montjoly, l'Établissement public du Parc a fait l'acquisition de son siège situé au 1, rue Lederson, soit 885 m² de bureaux sur 2661 m². L'acte de vente a été signé le 22 décembre 2009 pour un montant de 3,5 millions d'euros. Ce projet avait été approuvé par le Conseil d'administration le 30 octobre 2009, il a pu aboutir grâce à l'engagement total du ministère chargé du Développement durable qui a donné la priorité au Parc amazonien de Guyane.



▲ Aperçu du bâtiment du siège du Parc amazonien de Guyane. Gaia architecture.

[6.3] ACQUISITION DE TERRAINS ET BÂTIMENTS

En 2009 le parc national a fait l'acquisition de plusieurs terrains et a œuvré pour pérenniser ses implantations sur le territoire.

Délégation territoriale du Maroni

L'Établissement a fait l'achat à Maripa-Soula, le 3 juillet 2009, d'un terrain communal de 2533 m² pour la construction de la future maison du Parc du Maroni.

Le 19 juin 2009, le maire de Papaïchton, le Président et le directeur du Parc ont signé une convention d'occupation d'un terrain communal pour la construction d'un bâtiment en bois devant accueillir les bureaux de l'antenne du Parc en pays Boni.

A Maripa-Soula, les bureaux provisoires de l'antenne de Taluen ont bénéficié de travaux d'aménagement et de sécurisation. Le bâtiment loué en septembre 2009 a été rénové. L'équipe dirigée par Fernand Bakaman a modifié le local, le balcon a été élargi, un escalier et des avancées pour protéger les fenêtres ont été posés, les murs intérieurs ont été refaits. Ce chantier a permis d'associer les compétences des agents de Papaïchton, Maripa-Soula et du Haut-Maroni.



▲ *Projet de la maison du parc à Camopi. Groupe JAG.*

Délégation territoriale du Centre

L'Établissement a acquis à Saül, le 2 février 2009, un terrain de 1307 m² au bourg pour y construire la maison du Parc, et un autre terrain de 3000 m², le 21 décembre 2009 avec une maison sur pilotis en bois de 90 m², au lieu-dit « Les Abattis ». Après des travaux de rénovation en août, le bâtiment est devenu le logement de fonction du Chef de la Délégation territoriale Centre.



Délégation territoriale de l'Oyapock

A Trois-Sauts, les agents ont achevé la construction d'un bâtiment sur pilotis de 95 m². Ils ont également réalisé un ponton au village Zidock et ont entamé la construction d'un dépôt de 24 m².

A Camopi, une demande d'acquisition d'un terrain de 9038 m² a été déposée à la signature du Préfet, le 3 novembre 2009.

Le marché de la première tranche pour la maîtrise d'œuvre de la Maison du Parc de la Délégation territoriale de l'Oyapock a été notifié le 20 octobre 2009, le marché pour la construction d'un dépôt de carburant a été publié également en octobre 2009 pour une notification en début d'année 2010.

Les agents de la Délégation de l'Oyapock ont commencé l'ouverture d'une piste d'environ 3 kilomètres qui reliera le dépôt de matériel et le ponton des pirogues (situés à Saint-Soit) avec le dépôt de carburant et le lieu de garage des véhicules sur le terrain de la Légion Étrangère (3^{ème} REI).

Le tracé est achevé. Il restera ensuite à réaliser un platelage (plancher en bois) sommaire pour franchir une zone marécageuse et un pont de bois pour traverser une petite crique.

◀ *Antenne de Taluen en cours de restauration par les agents du Parc. Photo PAG.*

[6.4] UN PLAN DE FORMATION POUR LES AGENTS

L'Établissement a mis en place un premier plan de formation pour ses agents en 2009. Au total, 144 sessions de formations pour 63 agents ont été réalisées au cours de l'année.



Formation abattage d'agents du Parc. Photo PAG ▲

Les besoins en formation des équipes du Parc ont été définis sur la base des objectifs et des actions du projet d'Établissement d'une part, et ont été recensés pour les besoins individuels lors des entretiens annuels d'autre part. Un plan de formation a été réalisé en concertation entre les chefs de service et la direction puis validé en Comité de Direction (CODIR) et au Comité Technique Paritaire Central (CTPC). Un poste de chargé de formation a été redéployé pour mettre en oeuvre et gérer ce plan. Au total : 144 sessions de formations ont été réalisées, concernant 63 agents.

La somme des formations a atteint 116,25 jours soit 2790 heures de formation pour un coût pédagogique de 25 755 euros.

Apprentissage des outils informatiques, Conduire et encadrer des travaux de terrain. Abattage contrôlé des arbres. Archéologie. Commissionnement. Formation Charte et Leader. En 2009, l'effort de formation a porté sur l'adaptation à l'emploi des agents.

[6.5] DIALOGUE SOCIAL

Le 28 octobre 2009, les différentes instances paritaires ont été mises en place au sein de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane. Des organes consultatifs qui sont composés de représentants des personnels élus et de représentants de l'administration, des instances privilégiées pour le dialogue social.

L'Établissement installe les instances paritaires

Dès la désignation de leurs représentants par les syndicats après les élections, l'Établissement public a procédé à la mise en place de trois instances paritaires, le Comité Technique Paritaire Central (CTPC), le Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et la Commission Consultative des Personnels Contractuels du Parc (CCP).

Le Comité Technique Paritaire Central (CTPC) est l'instance que l'employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre des décisions sur l'organisation et le fonctionnement des services. Le CTPC rend un avis consultatif. Ce comité se réunit à la demande de l'administration ou à la demande d'une partie de ses membres. Le CTPC s'est donc substitué au Comité de Pilotage du Projet d'Établissement (COFIL PE) qui avait été mis en place de façon informelle avec l'accord du personnel en décembre 2007.

Le Comité Hygiène et Sécurité (CHS) contribue à la protection de la santé et de la sécurité des agents du Parc ainsi que ceux mis à disposition par une

entreprise extérieure. Le CHS contribue également à l'amélioration des conditions de travail. Il est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il se réunit physiquement au moins une fois par semestre mais aussi à la suite de tout accident ayant entraîné ou pu entraîner des conséquences graves ou la demande motivée de deux membres du comité. Au Parc, il travaille aussi par courriel compte tenu de l'enclavement et de l'éloignement du territoire. La Commission Consultative Paritaire (CCP) des personnels contractuels du Parc est chargée de donner un avis sur les questions individuelles et concernant l'emploi du personnel contractuel. Elle est consultée sur des décisions liées aux licenciements, aux sanctions disciplinaires (autres que l'avertissement et le blâme) et tout litige d'ordre individuel concernant le personnel contractuel.

[6.6]

UNE COMMUNICATION EN ORDRE DE MARCHE

En début d'année 2009, l'Établissement a mis en place son « service communication ». Objectif : faire en sorte que les publics identifient le Parc amazonien de Guyane, qu'ils comprennent ses missions et ses actions et qu'ils aient accès à l'information concernant le territoire du Parc.

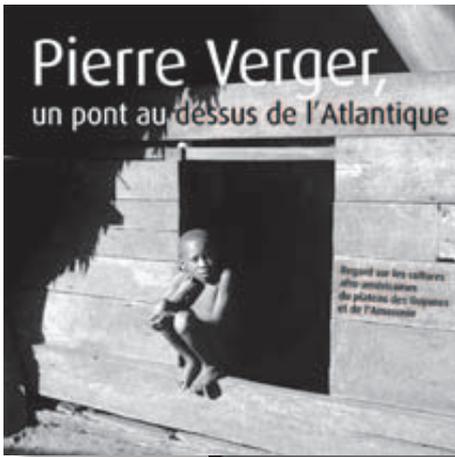
Le service Communication a engagé des actions à destination du public externe pour répondre à ses objectifs d'augmenter la visibilité du Parc sur le territoire et la région dans son ensemble. Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de structuration du Parc, expliquer les

missions menées par le Parc et ses partenaires, favoriser l'échange et la concertation avec les habitants et faire connaître le territoire et ses communautés d'habitants. Il a également entamé une démarche de communication interne.

Le rendez-vous du Parc national

Un journal de quatre pages en supplément du quotidien local France-Guyane. C'est une publication à destination du grand public qui reprend le style du quotidien et s'intègre dans son réseau de diffusion (+ de 15 000 exemplaires). Il touche donc un large auditoire au niveau régional, et national grâce au site du quotidien (www.france-guyane.fr). Le Parc édite également un tiré-à-part diffusé lors d'évènements grand public.





A parc e kali wi fu wi kon luku dem footow fu Pierre Verger
 Le Parc amazonien de Guyane vous invite à une projection des photographies de Pierre Verger

“Un pont au dessus de l'Atlantique”
 Mercredi 24 et Jeudi 25 septembre 2009, 19h30, Parc Amazonien de Guyane

Pierre Verger, un pont au dessus de l'Atlantique, est un livre qui raconte la vie de ce grand photographe. A par la, nous vous proposons de découvrir ses œuvres à travers une exposition de ses photographies. Le Parc Amazonien de Guyane vous invite à une projection de ces œuvres le mercredi 24 et jeudi 25 septembre 2009, à 19h30, au Parc Amazonien de Guyane.

Pierre Verger, un pont au dessus de l'Atlantique, est un livre qui raconte la vie de ce grand photographe. A par la, nous vous proposons de découvrir ses œuvres à travers une exposition de ses photographies. Le Parc Amazonien de Guyane vous invite à une projection de ces œuvres le mercredi 24 et jeudi 25 septembre 2009, à 19h30, au Parc Amazonien de Guyane.

10 pages | Village d'artisans au jardin botanique
 15 pages | Conférence et table-ronde à l'ancre
 20 pages | Leçon de cuisine traditionnelle au jardin botanique



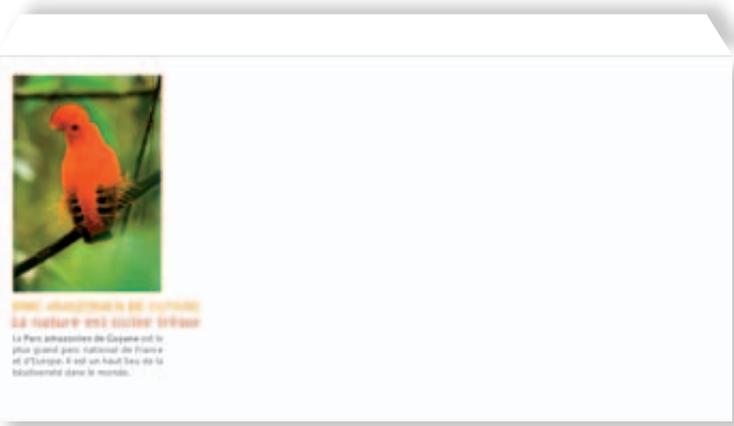
Partenariat avec l'association Engrage

Le Parc a établi un partenariat avec l'association Engrage pour des projections photographiques de l'exposition Pierre Verger sur le Maroni. L'Établissement a participé à l'édition du catalogue photographique Pierre Verger ainsi qu'à la réalisation d'affiches.



Partenariat avec l'association Lavi Danbwa

Le Parc a pris en main le plan de communication de la manifestation le Festival Busi Konde Sama en septembre 2009. Dans ce cadre, une convention de partenariat a été établie avec RFO Guyane pour la publication de spots télé et radio. Le Parc a également édité des affiches et flyers. Un visuel inséré dans le journal France-Guyane et l'hebdomadaire La Semaine Guyanaise.



Partenariat avec la Poste

Le Parc a édité une série d'enveloppes pré-timbrées avec un support visuel propre à l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane. 4 000 prêts-à-poster ont été mis à disposition des bureaux de Poste de Guyane.

Gibier/Poisson

Comment faire pour qu'il y ait toujours du gibier et du poisson ?

Téhamo. Ta tikaï kotikomohpe lèhien esoh pék ?
Méti / Fishi / Foo. Fa fu du fu wètt anga fèhi na mu kaba ?
Miya / Pila. Manio ta puwè ya ma'é toïko yé miya èwè pila ?
Jibyè / Pason. Kouman nou ké fè pou li toujou grò jibyè ké pason ?

Siat / Pila. Mâninò dza balè tar bistui nè biako oolam pila ?



Chasse/Pêche

Faut-il faire évoluer nos pratiques ?

Pitèna itètop ituhtak / Pitèna itètop tuna wena. Ikotom upitop ka tètè kutiatèu ?
Hunti / Uku. Efu wi mu kingi dem fasti la wi é du ?
Ya wela ma'é / Ya ikipai ma'é. Ya mote yé kuwa puwè yo eko ?
Lachas ké lapèch. Es li fo nou chanjé nou labitid ?
Dza wela ma'é / Dza wikipodja ma'é. Dza motèné la tso dzo eko ?



Forêt

Comment mieux valoriser les produits de la forêt ?

Itu. Tala manù itù nekalkètom pék sisapèké tètè ?
Bushi. Fa wi o me fu dem sama sabi dem sans fu a bushi ?
Ka'a. Manio kuwa puwè ya pou ka'a wi ma'é katutè yainu ?
Danbwa. Kouman pou nou pé mètè an valèr richès nou danbwa ?

Ka'a. Mânin kua to dza pou ka'a wi ma'é wané dzaiñg ?



Agriculture

Quelles solutions pour améliorer et diversifier nos productions ?

Tèpinahamo. Tala siponèpajètù tèpinahamo pék ?
Aglikiti. Fa wi kan du fu mèki moo niang niang anga paandè taa sowtu sari ?
Koia. Manio kuwa puwè katu tem'i'u yainu ?
Lagrikiltir. Ki solisyon pou fé rot prodiksyon ké rend li miyò ?
Koïhà. Mâninò kua to wané katu tem'i'o dzaiñg ?




Documentation sur la Charte

Le Parc a élaboré des supports de communication sur la Charte. Quatre documents ont été réalisés. Un était destiné aux partenaires institutionnels, élus, acteurs économiques et sociaux et associations. Il s'agit d'une plaquette intitulée : « La Charte du Parc amazonien de Guyane en questions ». Est expliqué ce qu'est une Charte de parc national, la manière dont elle est élaborée et les effets qu'elle aura une fois approuvée. Pour les habitants, trois documents ont été publiés : un dépliant intitulé « Parlons ensemble d'un projet pour notre territoire ». Au travers de thèmes, comme la forêt, l'énergie, l'emploi ou la santé, ce dépliant invite les habitants à participer aux Conseils d'habitants et explique simplement la démarche "Charte". Deux autres dépliants, intitulés « Zone de Cœur, Zone de libre adhésion, Zone de droits d'usage, Zone d'avis réglementaire...De quoi s'agit-il ? » et « Espèces intégralement protégées...Quelles sont-elles ? » rappellent la réglementation actuelle. Ces trois dépliants ont été rédigés dans les 6 langues du territoire du Parc. Les agents du parc national ont effectué un travail soutenu de transcription en langues vernaculaires de mots ou concepts tels que « Charte », « développement durable », « espèces protégées » pour ces différents documents. Des traductions réalisées en wayãpi, téko, wayana, aluku et créole.

Tourisme

Quel tourisme souhaitons-nous ?

Tourist pék eitop. Taken tourist he kutatèu ?
Tuwichi. Sowtu tuwichi wi wani ?
Palaisi boloupa. Manio kuwa ya pota Palaisi yo pil owahè ma'é ?
Tourism. Ki tourism nou lé ?
Panlitsi boloupat. Mâninò dza potat Panlitsi boloupat dzo pou oig a ma'é ?



Emploi

Comment aider nos enfants à réussir ?

Maminumtop. Tala hepapoyatèu kupèinomkom tèmaminè eitop apètohine ?
Wooko. Fa fu yeepi dem pèkin fu kon na fèshi ?
Mosikoo. Manio kuwa puwè ya pitò yà'le kù toé ?
Traway. Kouman pou nou édè nou ti moun rivè ?
Talawadj hà. Mânin kua to dza pitòhom pitàkom to hèm ?



Energie

Quelles solutions au regard de nos besoins ?

Pulam katop. Èti hehèli kutatèu kupatàkom pulam katèhne ?
Shitolomu / Faya. Sowtu yeepi wi abi fanowdu fu lusu dem pòblemu fu wi ?
Yoiwapea. Lapiya lapi Manio kuwa puwè ya posta ma'é ?
Lènerji. Ki solisyon pou nou bèzwen ?

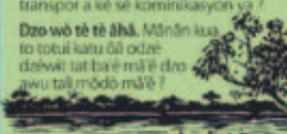
Dzo wapè hà. Napilà lupi mânin kua to la potata ma'é ?



Isolement

Comment améliorer les transports et les communications ?

Akèlèphak kuwèitop kom. Tala toonèjòhe kuwèkuwè halètopkom pék ma walawalam eitoh pék huwa ?
Faawe condè. Fa fu du fu waka anga taiti moo boum ?
Yo wo te te lemè. Manio kuwè oiko katu o yewu yewu ta mama'e ma'é yo akwu ta imono ma'é ?
Lisolman. Kouman pou pou rand miyò transpor a ké sé kominikasyon yo ?
Dzo wò tè tè ihà. Mânin kua to totui kua ôd odze dekwè tat ba'e ma'é dzo awu taiti modò ma'é ?



Santé

Comment améliorer l'accès aux soins ?

Kuwehepinèptopkom. Tala manù petuku èhepinèptop nètja ?
Gusontu. Fa fu deeshi moo boum ?
Ikutute ya yu ma'é. Manio kuwa puwè ikatu ya ye poñniga ?
Lasanté. Kouman pou nou rand roun miyò lasanté pou tout moun ?
Tahà ôu dànd ma'é. Mânin kua to wané katu dza dze poungò okat ?



Gibier/Poisson

Comment faire pour qu'il y ait toujours du gibier et du poisson ?

Téhamo. Ta tikaï kotikomohpe lèhien esoh pék ?
Méti / Fishi / Foo. Fa fu du fu wètt anga fèhi na mu kaba ?
Miya / Pila. Manio ta puwè ya ma'é toïko yé miya èwè pila ?
Jibyè / Pason. Kouman nou ké fè pou li toujou grò jibyè ké pason ?

Siat / Pila. Mâninò dza balè tar bistui nè biako oolam pila ?



Chasse/Pêche

Faut-il faire évoluer nos pratiques ?

Pitèna itètop ituhtak / Pitèna itètop tuna wena. Ikotom upitop ka tètè kutiatèu ?
Hunti / Uku. Efu wi mu kingi dem fasti la wi é du ?
Ya wela ma'é / Ya ikipai ma'é. Ya mote yé kuwa puwè yo eko ?
Lachas ké lapèch. Es li fo nou chanjé nou labitid ?
Dza wela ma'é / Dza wikipodja ma'é. Dza motèné la tso dzo eko ?



Forêt

Comment mieux valoriser les produits de la forêt ?

Itu. Tala manù itù nekalkètom pék sisapèké tètè ?
Bushi. Fa wi o me fu dem sama sabi dem sans fu a bushi ?
Ka'a. Manio kuwa puwè ya pou ka'a wi ma'é katutè yainu ?
Danbwa. Kouman pou nou pé mètè an valèr richès nou danbwa ?

Ka'a. Mânin kua to dza pou ka'a wi ma'é wané dzaiñg ?



Agriculture

Quelles solutions pour améliorer et diversifier nos productions ?

Tèpinahamo. Tala siponèpajètù tèpinahamo pék ?
Aglikiti. Fa wi kan du fu mèki moo niang niang anga paandè taa sowtu sari ?
Koia. Manio kuwa puwè katu tem'i'u yainu ?
Lagrikiltir. Ki solisyon pou fé rot prodiksyon ké rend li miyò ?
Koïhà. Mâninò kua to wané katu tem'i'o dzaiñg ?



Artisanat

Jusqu'ou pouvons-nous le développer ?

Tihamo. Ta manù uhpoal kutiatèu ?
Tembe. Fete oum sa taa hen go dlo ?
Tem ma'e kwe. Mape'e kuwa puwè o'yettu ta imono ?
Lartizana. Kouman pou nou pouvé développè li ?
Temiba'e kwot. Malmèm ato dzaiñg tali modò ?





Le Parc national s'affiche à Montpellier

Trois panneaux visant à présenter le Parc dans l'hexagone ont été mis en place en mai 2009 à la Serre amazonienne du Zoo de Montpellier. C'est un site de très forte fréquentation avec près de 150 000 visiteurs par an.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre le Parc, la ville de Montpellier et Parc nationaux de France (PNF).

Identité visuelle et signalétique

Le Parc amazonien de Guyane a réformé son logo s'appuyant sur le nom originel attribué dans le décret de création : « Parc amazonien de Guyane - parc national ». Il a fallu alors remettre à jour tous les documents signés de l'Etablissement public. Avec la mise en place de cartes de visite, de lettres à en tête et divers autres supports.

Des panneaux directionnels ont été mis en place à Maripa-Soula. Ils ont été installés à des endroits stratégiques pour guider les visiteurs qu'ils viennent de l'aéroport ou du fleuve. Ces panneaux fléchés installés par les agents de la Délégation territoriale du Maroni indiquent la direction des bureaux du Parc à Maripa-Soula.



Cartes-guide

Les richesses naturelles et culturelles du territoire du Parc amazonien de Guyane sont méconnues, dans l'hexagone, à l'étranger, mais aussi sur le littoral guyanais. Le service communication a engagé un chantier visant à doter le Parc de documentations destinées à être diffusées par les offices de tourisme, lors de salons et colloques, à être insérées dans des mailings ou des magazines. Quatre documents sont prévus : une carte-guide de l'ensemble du territoire du Parc, trois cartes-guides du Maroni, de Saül et de l'Oyapock (avec des informations pratiques). Une réunion des agents du Maroni a été organisée à Maripasoula le 24 juillet pour travailler sur les documents les concernant. Deux objectifs : que tout le monde se retrouve dans les représentations du territoire qui sont proposées, et que ces documents soient les plus précis et les plus justes possible. Tout le monde est reparti avec des tâches concrètes : corriger les données des cartes IGN, recenser les sites naturels ou culturels à représenter, recenser les commerçants et les services publics, etc. Le chantier se poursuit.



la lettre du Parc

Le journal d'information interne du Parc amazonien de Guyane a été relancé. Une formule devenue plus souple et réactive. Il s'agit plus d'une lettre interne diffusée par mailing (les agents non connectés ont reçu une version papier) produites dans des délais courts et programmée tous les deux mois. Les articles sont traités en brève renvoyant si nécessaires à des documents de travail, à des dossiers ou à des articles téléchargeables. Leko correspond à un fort besoin des agents de faire circuler l'information, de savoir ce que font les agents sur le terrain et au siège et de partager certains événements, cela contribue à resserrer les liens entre les agents du Parc. Le premier numéro est paru le 6 juillet 2009. Outre les agents, Leko est diffusé aux administrateurs et aux membres du conseil scientifique.



Salon du Tourisme et Semaine du Développement Durable

En Avril 2009, le parc national a participé à la Semaine du Développement Durable lors d'une journée organisée sur le parking de la station RFO Guyane. Le Parc a mis en place un stand et différents supports de communication. Le parc national a également été présent au Salon du Tourisme au PROGT de Matoury avec un stand et la diffusion de supports promotionnels. Un stand animé par des agents du Parc. Ces deux manifestations ont drainé des milliers de visiteurs sur le stand du Parc amazonien de Guyane.

[6.7]

LE PARC NATIONAL SUR GRAND ÉCRAN

Il existe un important volet filmographique au Parc amazonien de Guyane.

Il a permis de réaliser des images à vocation interne servant à alimenter les archives et des films à vocation externe pour sensibiliser le public sur les actions du Parc. Michel Huet, auteur-réalisateur au Parc a tourné un mois entier sur le territoire pour le premier documentaire sur le territoire du Parc qui sera diffusé par France Télévision en 2010 dans le cadre de l'année mondiale de la biodiversité.

« Ce premier documentaire nous permet de révéler les moyens dont dispose le parc national pour mener ses diverses missions et les méthodes qu'il met en œuvre, associer les populations forestières à ses projets » précise le réalisateur Michel Huet.

Accompagnée par des agents du Parc, l'équipe de tournage s'est d'abord rendue sur la rivière Camopi jusque sur l'Inipi. Ils ont passé trois jours en forêt à la découverte des relations entre les populations, la forêt et le fleuve. Lors du trajet, ils ont croisé à de nombreuses reprises, des orpailleurs clandestins avec des marchandises destinées aux sites illégaux. Ils ont profité de ces "rencontres" pour filmer des scènes d'orpaillage illégal. Vincent Piron, chef de la Délégation territoriale de l'Oyapock et James Panapuy, son adjoint ont apporté leurs témoignages sur la situation de l'orpaillage sur l'Oyapock.

Durant le mois d'octobre 2009, Michel Huet et son équipe de tournage composée d'un cadreur, d'un preneur de son et d'un réalisateur ont sillonné le territoire. Une série de trois films documentaires de 52 minutes sont prévus sur le territoire du Parc amazonien de Guyane et seront diffusés entre 2010 et 2012. Trois films pour sensibiliser, entretenir l'espoir et fixer des objectifs. Des films coproduits par la société MC4, France télévision (France O et RFO Guyane).





◀ Equipe de tournage sur la roche gravée "monstre crabe".
 Au premier plan, Jean Marc Cachine, Technicien développement local et Gérard Jean Baptiste, pirogier-layonneur-charpentier de la délégation territoriale de l'Oyapock.
 Photo PAG

« Je pense que pour l'avenir de cette région, il faut que les jeunes puissent voir la forêt toujours pareille, aussi giboyeuse, les rivières toujours pareilles, aussi poissonneuses. Il faut qu'on réussisse à faire naître une prise de conscience pour que les gens voient qu'il y a une beauté dans tout ça » explique Jammes Panapuy.

Parmi les moments forts de ce tournage, une scène filmée sur le site de la Roche gravée. Jean-Yves Chanel, agent du Parc, en a profité pour raconter la légende de la Roche gravée "monstre crabe", un des monstres légendaires de la mythologie des amérindiens téko. Ils ont également filmé des scènes de pêche traditionnelle à la nivrée. Un tournage qui a suscité l'enthousiasme des agents de l'Oyapock.

A Saül, l'équipe avec les agents de la Délégation Territoriale Centre a tourné sur la crique Limonade, la crique Belle Aventure et sur un site d'orpillage clandestin. « Durant ce séjour, on a pu croiser un magnifique jaguar sur la piste Limonade malheureusement ce jour là, il n'y avait pas les caméras » souligne Gaëtan Mathoulin, agent de la Délégation Centre.

Le tournage s'est poursuivi sur le Maroni. Les agents de la Délégation territoriale du Maroni ont amené l'équipe du film sur les Abattis Cottica avec la participation de la Direction régionale de l'Environnement (DIREN).

Les jours suivants, ils ont rencontré les autorités coutumières et se sont rendus à Taluen et Twenké. Ils se sont arrêtés sur la gestion de l'arouman, la construction du Tukupipan, l'utilisation du manioc ou la gestion du gibier. Autant de thèmes qui seront abordés dans la série des trois films. Le Parc s'est pleinement investi dans cette aventure à travers un soutien logistique, financier et les diverses compétences des agents.

Sortie du film consacré aux peuples de la forêt Guyanaise "Les gardiens de la forêt". Premier trimestre 2010.

« En cette période de basses eaux, il a fallu toute l'expérience de nos pirogiers Robert Doudou, Lucien Bêna et les autres pour piloter notre grande pirogue de 16 mètres entre les rochers »

ARCHIVES

Cinq DVD d'archives sont prévus. Il s'agira d'archives "vivantes", exploitables lors de débats, de rencontres avec les villageois, auprès des institutions. Ces films ont été tournés en juillet et septembre 2009.

LES 2 ANS DU PARC

Michel Huet a réalisé avant le documentaire, un premier film de présentation du Parc au bout de ces deux premières années. Un clip de 20 minutes intitulé "2 ans du Parc amazonien". Il s'agissait là de réaffirmer les objectifs du Parc à l'issue des deux premières années de son activité. Il a également réalisé un second DVD en restituant les temps forts de l'évènement, "le Parc a 2 ans, parlons-en ensemble".



[6.8] LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2009

2009 a été l'année du déploiement du Parc amazonien de Guyane.

Le budget prévisionnel, d'un montant de 11.639.011 € se décompose de la façon suivante :

- Dépenses de personnel : 3.750.000 €.
- Dépenses de fonctionnement : 2.431.011 €.
- Dépenses d'investissement : 5.458.000 €.

La réalisation budgétaire s'est traduite par des dépenses effectives à hauteur de 9.602.867,22€ et des recettes de 11.602.543,99€ majoritairement constituées par les subventions versées par le Ministère chargé du développement durable (11.434.211 €).

Le taux de réalisation global du budget 2009 est de 82,50 %.

La réalisation du compte financier est la suivante :

Dépenses de Personnel	3 213 923,30 €
Dépenses de fonctionnement	2 143 296,79 €
Frais de déplacement, missions et événements	382 548,52 €
Achats non stockés (petit matériel, carburant, équipements...)	337 859,79 €
Locations	255 081,37 €
Communication	124 161,65 €
Frais postaux et télécommunication (satellitaire et autres)	227 292,64 €
Etudes et recherches	162 006 €
Amortissements	126 781,88 €
Entretiens et réparations	84 802,14 €
Formation du personnel (dont frais pédagogiques : 28 936,88 €)	46 521,24 €
Conseils et assemblées	29 133,55 €
Transport de marchandises	23 339,40 €
Subventions accordées	11 500,00 €
Autres (Assurances, prestations extérieures...)	322 268,61 €
Dépenses d'investissement	4 245 647,13 €
Acquisition immobilière	3 584 430,65 €
Matériel de transport, de bureau, informatique et divers	661 216,48 €
TOTAL DÉPENSES	9 602 867,22 €
Recettes de fonctionnement	6 952 543,99 €
Recettes d'investissement	4 650 000,00 €
TOTAL RECETTES	11 602 543,99 €
Résultat de l'exercice 2009	1 595 323,90 €
Capacité d'autofinancement de l'exercice 2009	1 554 182,69 €
Variation du fond de roulement pendant l'année 2009	1 958 535,66 €
Fonds de roulement cumulé à la fin de l'exercice 2009	4 312 579,75 €

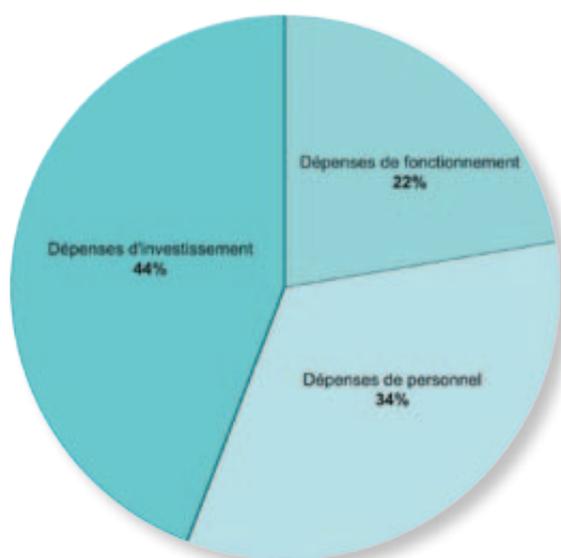
Les dépenses d'investissement

L'investissement courant est financé par la subvention de fonctionnement, pour un montant de 661.216,48€.

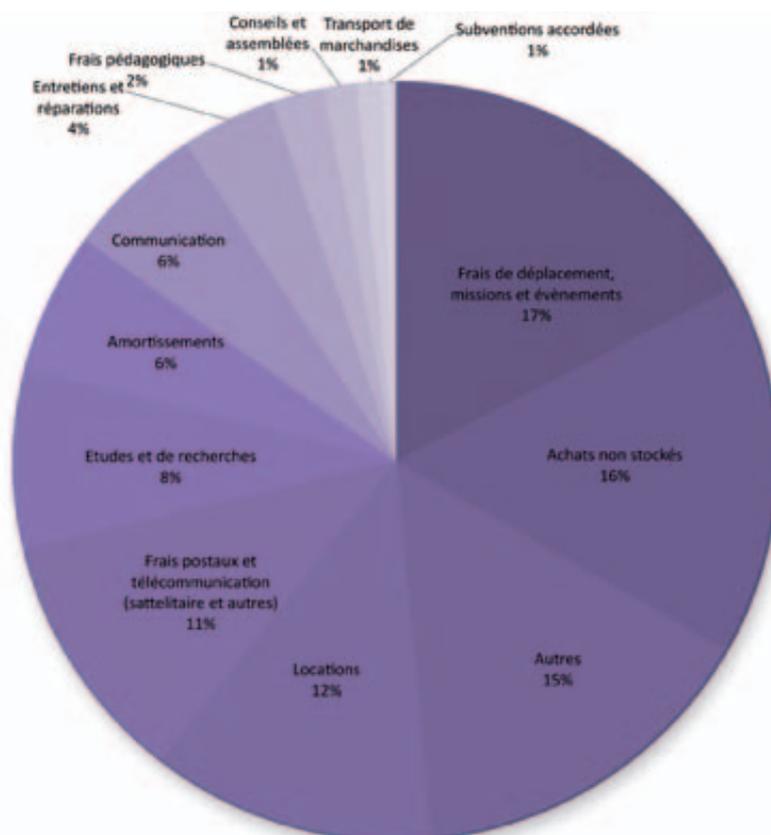
Les acquisitions immobilières sont financées par la subvention d'investissement d'un montant de 3.584.430,65€.

Investissement courant	661 216,48 €
Pirogues et de véhicules	117.581,22 €
Mobilier	110.354,54 €
Matériel de bureau et informatique	117.578,72 €
Travaux d'installations et d'aménagements divers (systèmes d'alarmes, ...)	96.388,51 €
Logiciels	38.810,12 €
Matériel technique (groupes électrogènes, pompes...)	28.712,71 €
Matériels divers (matériel vidéo, téléphones satellitaires, vidéoprojecteurs...)	138.200,04 €
Acquisitions immobilières	3.584.430,65 €
Une maison à Saül afin de loger le chef de la Délégation territoriale Centre	47.812,49 €
Le siège du Parc amazonien situé à Rémire-Montjoly	3 515 422,54 €
Des terrains à Maripa-Soula et à Camopi pour les futurs maisons du Parc	21.195,62 €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 245 647,13 €

Répartition des dépenses 2009 par enveloppe budgétaire



Répartition des dépenses 2009 de fonctionnement





[6.9] LE PARC NATIONAL EST DOTÉ DE SON CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique du Parc amazonien de Guyane a été installé le 30 janvier 2009. Il compte 27 personnalités scientifiques, spécialistes de la Guyane, botaniste ou médecin, archéologue ou juriste, ornithologue ou chimiste, anthropologue ou économiste... Ils réunissent toutes les compétences nécessaires pour formuler conseils et expertises dans le domaine des sciences de la vie et de la terre ainsi que des sciences humaines et sociales auprès du Conseil d'administration du Parc et de sa direction. Ils sont originaires de Guyane, de l'Hexagone, d'Amérique du sud et d'Amérique du nord.

Ce conseil scientifique, organe consultatif, s'appuie sur un fonctionnement en groupes de travail. Il s'est réuni à deux reprises en 2009, en séance plénière, et s'est penché notamment sur des questions de stratégie scientifique et sur des expertises concernant l'élaboration de la Charte du Parc. Le conseil a également rendu plusieurs avis en matière d'application de la réglementation du Parc. Les services du Parc lui soumettent également des projets d'études et de recherche.

LES COMPÉTENCES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique intervient sur des enjeux déterminants pour le Parc amazonien de Guyane :

- *La protection du vaste massif de forêt amazonienne implique un renforcement des connaissances dans le domaine des sciences de la nature, et notamment en ce qui concerne la composition et la dynamique des écosystèmes. Un engagement fort du Parc sur les questions de la biodiversité et des changements climatiques. La définition de stratégies spécifiques pour la surveillance et le suivi de l'évolution des milieux et des occupations humaines sur le territoire. Le Parc devra s'appuyer sur des spécialistes.*
- *La protection de la ressource en eau est elle aussi un enjeu mondial. Le fonctionnement des milieux aquatiques, leur vulnérabilité, sont encore mal connus. Par ailleurs, les mécanismes de contamination des milieux aquatiques par le mercure restent à préciser. Le Parc devra s'appuyer sur des expertises solides dans ce domaine.*
- *La préservation et la valorisation des patrimoines culturels impliquent d'approfondir l'inventaire et la connaissance de ces patrimoines. De gros efforts restent à faire pour prendre en compte le potentiel archéologique du Parc, tant dans le cadre des travaux et aménagements que dans la perspective de mieux comprendre les paysages qui façonnent le territoire.*

De même la connaissance et la compréhension des rapports qu'entretiennent les communautés traditionnelle avec leur environnement, végétal ou animal, sont fondamentales pour le Parc dans la perspective de conserver et de valoriser les savoirs et savoir-faire.

- *La Charte devra définir les orientations de développement économique durable sur le territoire du Parc. La réussite de ce projet, à travers la conciliation des enjeux de protection et de développement, implique de considérer l'homme dans son environnement : le Parc doit pouvoir s'appuyer sur des expertises solides dans les domaines de la gestion des territoires, de l'anthropologie, de l'économie, et intégrer la problématique du droit coutumier. L'impact sur les sociétés des actions engagées par le Parc devra être pris en compte en amont des projets. Une attention toute particulière devra être portée à la valorisation économique des ressources naturelles.*

La coopération transfrontalière est un axe de travail transversal indispensable pour la réussite du projet de territoire, tant en ce qui concerne la protection des milieux naturels et de la ressource en eau que le développement et la valorisation des cultures.

DES RENDEZ-VOUS 2010 DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE



19 janvier au 3 février

Réunions à l'Élysée et dans les cabinets ministériels. Président et directeur du Parc.
Orpaillage illégal. Paris

1^{er} au 7 avril

Semaine du Développement Durable

8 mars

Début de la Mission scientifique pluridisciplinaire sur le Mont Itoupé à 830 mètres d'altitude

29 mars

1^{ère} diffusion du film documentaire « Les Gardiens de la Forêt » de Michel Huet et Eric Pagès – Sortie sur Télé Guyane, Martinique, Guadeloupe, dans le cadre du magazine Archipels et sur France O

13 avril

1^{er} Comité de pilotage du conseil d'administration de la Charte

14 avril

Signature de la convention entre le Parc amazonien de Guyane et la Gendarmerie nationale

27 et 28 avril

Séance plénière du Conseil scientifique

30 avril

Conseil d'administration (44 administrateurs)

10 au 12 mai

Conférence nationale sur la biodiversité. Chamonix.

20 mai

Programme LEADER développement local - Réunion du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Sud à Saül

22 mai

Journée Internationale de la Biodiversité

3 juin

2^{ème} Comité de pilotage de la Charte

19 juin

«Savoir-Faire du Fleuve»
Marché artisanal du Maroni. Rendez-vous des artisans du Maroni à Maripa-Soula

24 juin

Séminaire « 1^{ère} étape de l'élaboration de la Charte » Exposition sur le « caractère du Parc ». Kourou

24 juillet

Samedi solidaire : spécial artisanat Wayāpi-Téko. Expo-vente. Cayenne

18 et 19 septembre

Journées du Patrimoine

1^{er} octobre

Signature de la convention entre le Parc amazonien de Guyane, La Poste et les Forces Armées de Guyane pour assurer la transmission régulière du courrier sur le territoire du Parc

7 octobre

3^{ème} Comité de pilotage de la Charte

12 et 13 octobre

Séance plénière du Conseil scientifique

13 au 17 octobre

Rencontres Interparcs – 50 ans des parcs nationaux à Florac dans le Parc national des Cévennes

28 octobre

Programme LEADER développement local Réunion du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Sud à Cayenne

29 octobre

Conseil d'administration

16 décembre

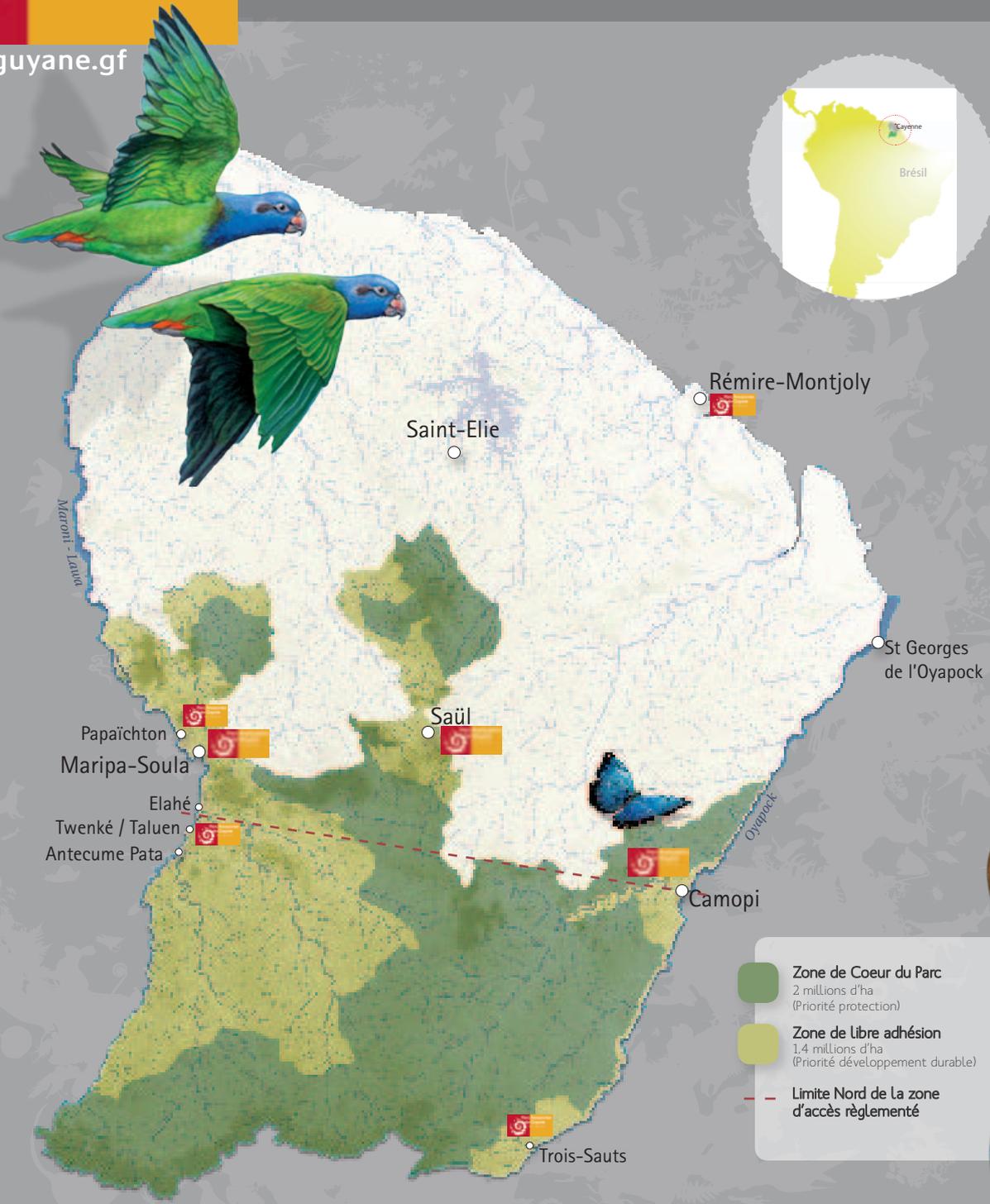
Séminaire interne de l'équipe des agents du Parc amazonien de Guyane

LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES



Le territoire du parc national

ZONAGE



- Zone de Coeur du Parc**
2 millions d'ha
(Priorité protection)
- Zone de Libre adhésion**
1,4 millions d'ha
(Priorité développement durable)
- Limite Nord de la zone d'accès règlementé**



<p>Siège 1, rue Lederson 97354 Rémire Montjoly tel : 05 94 29 12 52 fax : 05 94 29 26 58 infos@guyane-parcnational.fr www.parc-guyane.gf</p>	<p>Délégation territoriale du Maroni Cité Djakata - Maison Tobbie 97370 Maripa-Soula tel : 05 94 37 10 07 infos@guyane-parcnational.fr</p>	<p>Délégation territoriale du Centre Le Bourg 97314 SAÛL tel : 05 94 28 80 65 tel sat : 00870 762 487 298 infos@guyane-parcnational.fr</p>	<p>Délégation territoriale de l'Oyapock Le Bourg 97330 Camopi tel sat : 00 870 772 230 805 infos@guyane-parcnational.fr</p>
---	---	---	--

